



Victimes d'actes criminels Recueil de recherches

2026
NUMÉRO 19

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice Canada ou du gouvernement du Canada.



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Canada 

Équipe éditoriale

Susan McDonald
Johanna Persohn
Erin Rosewell
Stephanie Bouchard
Lara Rooney
Victoria Stillie
Vanessa Schwartz
Canada's Black Justice Strategy Team
Amr Elleithy
Gillian Scobie

Rétroaction

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur les prochaines éditions du Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels. Pour communiquer avec nous :

rsd.drs@justice.gc.ca

Ministère de la Justice Canada <https://www.justice.gc.ca/fra/index.html>

Renseignements pour les victimes d'actes criminels <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/index.html>

Rapports et publications du ministère de la Justice Canada sur les questions relatives aux victimes <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/index.html>

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice Canada à l'adresse suivante : <http://www.justice.gc.ca>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2026

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels n° 19
J12-3F-PDF
ISSN 2291-0018

Introduction

Bienvenue encore une fois dans le 19^e numéro du *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*. En 2025, nous avons publié un Recueil qui renfermait des textes de réflexion rédigés par des fonctionnaires et d'autres personnes travaillant sur les questions concernant les victimes d'actes criminels et menant des recherches dans ce domaine. Pour 2026, nous revenons à notre formule habituelle, avec des articles courts sur la recherche sur les questions concernant les victimes dans un langage accessible afin qu'un vaste public puisse en apprendre davantage sur le travail intéressant qui se déroule au gouvernement fédéral et ailleurs.

Pour commencer ce numéro, un article de la chercheuse principale Susan McDonald décrit les efforts déployés au cours des dernières décennies par le ministère de la Justice Canada, Statistique Canada, ainsi que leurs partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour recueillir des données nationales sur les victimes et produire des rapports à cet égard. Ensuite, un article des chercheuses Jane Evans et Bana Amba examine les recherches – ou le manque de recherches – sur les services et les soutiens pour les victimes et survivants noirs d'actes criminels. Le dernier article, rédigé par Heather Clark, chercheuse principale à la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), offre un résumé des recherches récentes qu'elle a menées à partir de données sur les déclarations des victimes soumises aux services correctionnels fédéraux et à la CLCC.

Nous sommes également très heureux de proposer à nouveau une liste complète de tous les articles des Recueils publiés dans les vingt dernières années, avec des liens pour y accéder facilement. L'an prochain, en 2027, marquera le 20^e anniversaire du *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*. Nous accueillons volontiers tous vos commentaires ou idées pour célébrer les 20 ans de cette publication.

Comme toujours, nous espérons que vous apprendrez beaucoup de choses, et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions.

Susan McDonald
Chercheuse principale
Division de la recherche et de la statistique

Stephanie Bouchard
Avocate-conseil et directrice
Centre de la politique concernant les victimes

Table des matières

1. Données nationales sur les victimes au Canada : Un regard sur notre passé et sur notre avenir	5
2. Soutien aux victimes et aux survivants noirs d'actes criminels	18
3. Les déclarations de la victime dans le contexte de la libération conditionnelle — Prévalence et prédicteurs	29
4. Catalogue des articles du Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels, numéros 1-18	40

Données nationales sur les victimes au Canada : Un regard sur notre passé et sur notre avenir

Par Susan McDonald¹

Au cours des dix dernières années, de nombreux appels ont été lancés par des défenseurs des droits des victimes, le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, ainsi que divers comités parlementaires² pour recueillir des données nationales sur les victimes. Le présent article analyse ce que l'on entend par données nationales sur les victimes et retrace les efforts du ministère de la Justice Canada (JUS), en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, pour répondre à ces appels.

Qu'entend-on par données nationales sur les victimes?

Les données nationales sur les victimes font référence à des renseignements sur **les victimes d'actes criminels**. Il peut s'agir des données déclarées par la police, des données autodéclarées sur la victimisation ou des données recueillies par l'entremise des services d'aide aux victimes, des tribunaux, des commissions d'examen constituées en application du *Code criminel* (commissions d'examen), les organismes correctionnels ou les commissions de libération conditionnelle. L'information est recueillie dans tout le Canada et peut être comparée à l'intérieur des provinces et territoires ou entre ceux-ci. Elle peut être quantitative (numériques) ou qualitative (description textuelle) ou un mélange des deux.

Pourquoi les données nationales sur les victimes sont-elles importantes?

Les données nationales sur les victimes :

- informent le public et les décideurs responsables du système de justice pénale sur la prévalence et la nature des crimes ainsi que sur les victimes;
- offrent un moyen de surveiller la manière dont les droits des victimes sont appliqués dans la pratique dans l'ensemble des provinces et territoires;
- notent qui accède aux services (cela correspond-il aux données déclarées par la police? Y a-t-il des victimes qui ne demandent pas d'aide ou ne peuvent pas y accéder?);
- mesurent le volume de travail, le nombre de victimes traitées et les types d'interventions;

¹ Chercheuse principale, Justice Canada. L'auteure remercie chaleureusement ses collègues de Justice Canada et Martin Turcotte du Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités pour leurs commentaires et leurs contributions qui ont été grandement utiles.

² Par exemple, en 2022, le Comité permanent de la Chambre des communes de la justice et des droits de la personne a publié son rapport *Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels*, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/JUST/Reports/RP12132484/justrp07/justrp07-f.pdf>. Voir aussi la Recommandation n° 9 du Rapport d'étape : La Charte canadienne des droits des victimes (2020), du Bureau de l'Ombudsman fédéral pour les victimes d'actes criminels : <https://www.canada.ca/fr/bureau-ombudsman-federal-victimes-actes-criminels/publications/rapportsspeciaux-specialreports/reccdv-prcvbr.html>. L'Évaluation du Programme des coordonnateurs des témoins de la Couronne du SPPC (2022-2023) recommande tout particulièrement à la direction d'améliorer la collecte de données et la production de rapports. (Voir Évaluation du Programme des CTC (2024) 6.1 Collecte de données et production de rapports, https://ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/ectc-ecwc/2024/index.html?wbdisable=true#section_6_1). En réponse, la direction a accepté de corriger ces lacunes en matière de données.

- aident à surveiller les ressources et les tendances au fil du temps, tant dans les provinces et territoires qu'entre eux;
- permettent aux régions de voir s'il existe des différences quant aux personnes prises en charge et à la manière dont elles le sont, et d'en tirer des leçons;
- contribuent à encourager l'utilisation de pratiques exemplaires et l'amélioration de celles-ci;
- aident à informer les responsables à propos des lacunes dans les services.

Qu'est-ce que les services d'aide aux victimes?

Les services d'aide aux victimes sont des services destinés aux victimes d'actes criminels, qui interviennent le plus souvent, mais pas toujours, lorsqu'elles entrent en contact avec le système de justice pénale. Il existe de nombreux modèles différents de services d'aide aux victimes au pays. Ceux-ci ont été regroupés en catégories, comme les services policiers ou les services systémiques (fournis par le gouvernement). Voir « Les services d'aide aux victimes au Canada » (2024) (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html>) pour des descriptions plus détaillées de ces catégories et une liste complète des services offerts dans chaque province et territoire.

Ces services comprennent probablement :

- des renseignements généraux sur le système de justice pénale;
- des renseignements spécifiques sur le cas d'une victime;
- des aiguillages vers des services de counseling et d'autres soutiens, comme le logement, le financement d'urgence, l'élaboration d'un plan de sécurité, dont les ordonnances de protection d'urgence;
- la préparation et du soutien en vue de la comparution au tribunal, comme aider une victime à préparer une déclaration de la victime ou l'accompagner au tribunal.

Quels types de données nationales sur les victimes existe-t-il actuellement au Canada?

Statistique Canada — Sources actuelles des données nationales sur les victimes

Statistique Canada, l'organisme national chargé des données au Canada, produit des données nationales sur la justice, notamment des données concernant les victimes d'actes criminels. Rattaché à Statistique Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité communautaire (CCSJSC) est la principale source de données canadiennes sur la criminalité et la justice. Le CCSJSC élabore, recueille, intègre et analyse des données sur la criminalité, la police, les tribunaux et les services correctionnels. Il élabore des indicateurs aux niveaux national et provincial/territorial sur la nature et l'étendue de la criminalité et de la victimisation, et il gère la justice pénale et civile au Canada. Bien que le CCSJSC mène une enquête sur les tribunaux civils, la majeure partie de son travail porte sur la justice pénale. Il est régi par l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique, une structure fédérale-provinciale-territoriale qui existe depuis 40 ans. Aujourd'hui, le CCSJSC gère plusieurs

enquêtes clés et sources de données administratives qui comprennent des données nationales sur les victimes. Celles-ci sont décrites ci-dessous.

L'objectif du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC, à partir de la version 2.2)³ est de mesurer l'incidence et la nature des crimes qui attirent l'attention de la police au Canada. Le Programme DUC recueille des données sur les victimes – par exemple, l'âge, le genre et la relation – pour les crimes violents signalés à la police⁴. Pour les crimes haineux présumés, les facteurs de motivation sont également recueillis (p. ex. la race, la religion, les personnes 2ELGBTQI+, un handicap, etc.). Les données du Programme DUC peuvent être déclarées par incident ou par victime. Une autre enquête, l'Enquête sur les homicides, recueille également des données détaillées sur les victimes de chaque homicide. Le Programme DUC et l'Enquête sur les homicides peuvent désormais être reliés à d'autres données de Statistique Canada, notamment celles du Recensement, les données fiscales et les données sur la santé, afin de fournir un portrait plus complet des victimes.

En 2018, le CCSJSC a publié une série de fiches d'information sur les victimes – une pour chaque province et territoire et une à l'échelle nationale – basées sur les données du Programme DUC (2.2) de 2016 et sur les données d'un projet pilote de l'enquête sur les indicateurs canadiens des services aux victimes (ICSV) (décrite plus en détail ci-dessous). Une mise à jour de ces fiches d'information, basée sur les données du Programme DUC 2023, est prévue en 2026.

L'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC)⁵ pour les adultes et les adolescents accusés dans les tribunaux de juridiction criminelle au Canada a ajouté certaines variables concernant les victimes vers 2015–2016, notamment dans la déclaration des victimes (DV) et dans les déclarations au nom de la collectivité (DNC). Le rapport sur ces variables est volontaire. Actuellement, cinq provinces et territoires déclarent les DV, mais aucune ne déclare les DNC.

L'EITJC inclut désormais également une variable concernant l'utilisation des aides au témoignage, comme un écran, un témoignage vidéo ou une personne de soutien. Comme pour les DV et les DNC, la déclaration de cette variable est également volontaire. Aucune province ni aucun territoire ne le fait à l'heure actuelle.

L'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Manitoba et du Québec, fournissent des données sur le dédommagement et la suramende compensatoire dans la section sur les options de

³ DUC 2.2 fait référence à une version des enquêtes et des programmes statistiques du Canada — Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1582318#:~:text=Il%20existe%20deux,des%20personnes%20accus%C3%A9es., lancée vers 2004. Cette version a été conçue pour recueillir des données plus détaillées sur la criminalité, intégrant de nouvelles catégories, comme la cybercriminalité, les crimes motivés par la haine, le crime organisé et l'information géocodée, dans le cadre de la mise à jour des versions DUC 2.0 et 2.1 antérieures. Cela a amélioré le niveau de détail des données pour les forces de l'ordre et les chercheurs. Les versions 2.3 et 2.4 ont été lancées en 2017 et en 2024, respectivement.

⁴La mise en œuvre des données déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées (DPIAR) aura lieu prochainement. Les données seront recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (<https://www.statcan.gc.ca/fr/consultation/2021/pduc>).

⁵ Voir Enquêtes et programmes statistiques — Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC), <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3312>.

peine de l'EITJC. Cette couverture a permis au CCSJSC de préparer un rapport pour JUS sur les sanctions pécuniaires, le tout premier jamais réalisé⁶.

L'Enquête sur la sécurité des Canadiens (ESC, mieux connue sous son ancien nom, l'Enquête sociale générale [ESG] sur la victimisation)⁷ recueille des données autodéclarées sur la victimisation tous les cinq ans environ. L'ESC comprend trois catégories de crimes violents (agression sexuelle, agression physique et vol) et cinq catégories de crimes contre les biens. Les résultats s'appliquent à la population canadienne de 15 ans et plus dans les provinces et territoires et complètent les données déclarées par la police dans la DUC. Après l'ESG de 2019, l'enquête a été révisée et raccourcie pour répondre à la baisse des taux de réponse. La collecte de données a commencé en 2025 pour la dernière version de l'enquête.

En 2018, Statistique Canada a lancé l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP)⁸, parrainée par Femmes et Égalité des genres Canada. L'ESEPP mesure la fréquence à laquelle certains types de victimisation surviennent, notamment les crimes violents et non violents ainsi que les actes non criminels dans des lieux publics, en ligne ou au travail. La deuxième enquête a eu lieu en 2025, et les premiers résultats ont été publiés en 2026.

Autres sources de données sur les victimes d'actes criminels

Les données recueillies dans les programmes de lignes d'urgence sont désormais utilisées dans les rapports de Statistique Canada pour fournir plus d'information sur les victimes d'actes criminels qui ne signaleront peut-être jamais leur victimisation à la police. Deux articles récents de *Juristat* comprenaient des données du Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes sur les victimes de la traite de personnes et de cyberaide.ca sur les victimes d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne.

Voir La traite des personnes au Canada, 2024 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2025001/article/00008-fra.htm>) et L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2024 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2026001/article/00002-fra.htm>).

⁶ Voir Sanctions pécuniaires imposées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (2025), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250109/dq250109b-fra.htm>.

⁷ Voir Enquêtes et programmes statistiques — Enquête sociale générale — Sécurité des Canadiens (ESG), <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Fonction=getSurvey&SDDS=4504>.

⁸ Voir Enquêtes et programmes statistiques — Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Fonction=getSurvey&SDDS=5256>.

Services d'aide aux victimes : Avant l'inculpation

L'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence (EEHV) est un recensement des établissements canadiens qui ont principalement la responsabilité de fournir des services d'hébergement aux victimes de violence. L'objectif de l'EEHV est de produire des statistiques sur les services offerts par ces établissements au cours des 12 mois précédents, ainsi que de fournir un profil instantané d'une journée de la clientèle desservie à une date précise (mi-avril de l'année d'enquête).

L'Enquête sur les services aux victimes a été menée sur cinq cycles de 2001–2002 à 2011–2012 et a recueilli des données sur les services aux victimes dans tout le pays⁹. D'importantes difficultés liées aux données ont eu une incidence sur cette enquête semestrielle ainsi que le projet pilote d'enquête sur les indicateurs canadiens des services aux victimes (ICSV), qui n'a été réalisée qu'une seule fois, en 2016. Ces difficultés sont décrites en détail plus loin dans le présent rapport.

La plupart des organismes de services aux victimes consignent des données sur le nombre de victimes qu'ils servent, leur démographie et la manière dont elles ont été victimisées. Cependant, les modèles de prestation de services diffèrent grandement selon les provinces et territoires, ce qui rend difficile la comparaison des données au niveau national. Par exemple, il existe différentes définitions de « victime directe » (cible du crime) et de « victime secondaire » (p. ex. témoin du crime) ainsi que la manière dont les fournisseurs de services comptent ceux qui demandent des services à plusieurs reprises. Ce sont là quelques-unes des difficultés supplémentaires liées à la collecte des données nationales sur les victimes¹⁰.

Services aux victimes : après l'inculpation

Les données recueillies après le dépôt d'une accusation font référence aux services et aux dispositions du *Code criminel* qui s'appliquent une fois qu'une accusation a été portée contre une personne. Puisqu'il n'existe qu'un seul *Code criminel* pour tout le Canada, on pourrait supposer que les données collectées seraient plus cohérentes et qu'il y aurait plus d'occasions de recueillir des statistiques nationales et d'en rendre compte. C'est l'objectif de l'EITJC, mais sa qualité dépend entièrement des renseignements fournis par les provinces et territoires.

Les services offerts aux victimes d'actes criminels après l'inculpation sont adaptés à leurs besoins en matière d'information, de préparation en vue de la comparution au tribunal, de la préparation de déclarations de la victime et de demandes de dédommagement. Bon nombre de ces programmes sont systémiques (fournis par le gouvernement) ou judiciaires. Les données¹¹ sur ces services – quels services et combien sont fournis aux victimes sur une période donnée – sont disponibles dans la plupart des provinces et territoires.

⁹ Voir https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5035

¹⁰ Pour plus de détails, voir la section ci-dessous sur l'enquête Indicateurs canadiens des services aux victimes.

¹¹ Également appelées données opérationnelles ou de programme

Service aux victimes : Après la détermination de la peine

Si une peine fédérale (deux ans d'emprisonnement ou plus) est infligée, les victimes peuvent accéder à des services continus après s'être inscrites auprès du Service correctionnel du Canada (SCC). Ces services comprennent des renseignements sur le délinquant, notamment des possibilités de justice réparatrice (JR), des renseignements sur les audiences de libération conditionnelle, ainsi que la possibilité de soumettre des déclarations des victimes utilisées dans le contexte des services correctionnels et des libérations conditionnelles. Le SCC et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) conservent tous deux des données sur les victimes inscrites : leurs renseignements démographiques et l'infraction dont elles ont été victimes, le nombre et le type de demandes d'information, ainsi que leurs déclarations de la victime et leurs comparutions lors des audiences de libération conditionnelle. Ces données sont publiées dans des rapports annuels sur les résultats des ministères, ainsi que dans le cadre de projets particuliers¹².

Les données sur le dédommagement et la suramende compensatoire (fédérales et provinciales) – son imposition lors de la condamnation et, dans une moindre mesure, son application – sont recueillies au moyen de l'EITJC et de l'Enquête sur les services correctionnels canadiens (ESCC)¹³.

Données sur les programmes de justice réparatrice

Comme les processus de justice réparatrice peuvent avoir lieu avant ou après le dépôt d'une accusation ou après la détermination de la peine, une brève discussion sur les données concernant les programmes de JR ne s'inscrivait pas parfaitement dans les sous-titres ci-dessus. Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice réparatrice (GT FPT sur la JR) et ses sous-comités sur les données et les preuves, ainsi que sur les victimes, ont fait de bons progrès dans le recensement des cas où les victimes sont aiguillées vers des processus de JR et capture des renvois et y ont participé¹⁴. De nombreuses lacunes subsistent; cependant, des efforts continuent d'être déployés pour recueillir des données concernant les programmes de JR et les victimes qui y participent et en rendre compte.

La difficulté

Au Canada, le partage des pouvoirs prévu par la *Loi constitutionnelle de 1867* signifie que le gouvernement fédéral partage la responsabilité du système de justice pénale avec les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral est responsable du droit pénal, notamment le *Code criminel*, ainsi que des services correctionnels fédéraux et de la libération conditionnelle pour les délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Les provinces et les territoires sont responsables de l'administration de la justice, notamment le maintien de l'ordre, les poursuites, les

¹² Voir par exemple la Responsabilité essentielle 2 dans le [Rapport sur les résultats ministériels de la Commission des libérations conditionnelles du Canada 2024-2025 \(2025\)](https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/transparence/rendre-compte-aux-canadiens/rapport-ministeriel-sur-le-rendement/2024-2025/rapport-sur-les-resultats-ministeriels-2024-2025.html) (<https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/transparence/rendre-compte-aux-canadiens/rapport-ministeriel-sur-le-rendement/2024-2025/rapport-sur-les-resultats-ministeriels-2024-2025.html>).

¹³ Voir [Enquêtes et programmes statistiques — Enquête sur les services correctionnels canadiens \(ESCC\)](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5251) (https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5251).

¹⁴ Voir la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique — SCIC, <https://scics.ca/fr/conference/reunion-federale-provinciale-territoriale-des-ministres-responsables-de-la-justice-et-de-la-securite-publique-13/>; voir aussi le site web de Justice Canada sur la justice réparatrice : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/res.html>

tribunaux, l'aide juridique, la justice réparatrice, les services d'aide aux victimes et les services correctionnels pour les peines d'emprisonnement de moins de deux ans.

Dans ces trois territoires, les procureurs fédéraux du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) sont responsables des poursuites pour toutes les infractions au *Code criminel*. Dans les provinces, le SPPC poursuit les infractions liées à la drogue (en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*), les infractions de terrorisme (en vertu de la *Loi antiterroriste*) et les infractions quasi criminelles, comme les infractions liées à l'environnement ou au transport prévues par la législation fédérale.

Étant donné que ces responsabilités sont partagées, les modèles de prestation des services d'aide aux victimes et les systèmes de gestion de l'information varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre¹⁵. Par ailleurs, les systèmes de gestion de l'information – leurs logiciels, leur âge, l'objectif pour lesquels ils ont été mis en place – varient également d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Le fait d'avoir dix provinces et trois territoires signifie qu'il existe de nombreuses approches différentes quant à l'organisation et au fonctionnement du système de justice pénale — même si tout le monde applique le même *Code criminel*. Cela pose des difficultés pour recueillir des données cohérentes et comparables dans les 13 territoires de compétence, 14 si l'on inclut les services fédéraux fournis par SCC et la CLCC, lorsque les programmes de services d'aide aux victimes diffèrent et même la définition de qui est une « victime » diffère.

Dans certaines provinces et certains territoires, un programme de services d'aide aux victimes peut servir aussi bien les victimes d'actes criminels que les victimes d'accidents ou de catastrophes naturelles. D'autres programmes ne servent que les victimes d'actes criminels lorsqu'elles se retrouvent dans le système judiciaire. Cette difficulté n'est pas différente de celle liée à la collecte de données nationales sur les programmes de justice réparatrice, de données nationales sur les centres de défense des enfants et des adolescents ou tout autre programme lié à la justice pénale (comme le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, le Programme de justice autochtone, le Programme judiciaire de traitement de la toxicomanie, et même l'aide juridique).

La Stratégie fédérale d'aide aux victimes

Lorsque la Stratégie fédérale d'aide aux victimes (initialement appelée Initiative sur les victimes d'actes criminels) a débuté en 2000, la recherche a été désignée comme un pilier fondamental. Au cours des vingt-cinq dernières années, l'importance de la recherche n'a pas faibli, même si elle est désormais considérée comme faisant partie intégrante du processus d'élaboration des politiques. Bien que le ministère de la Justice du Canada ait toujours mené des recherches en sciences sociales sur les questions liées aux victimes d'actes criminels (voir McDonald, 2020a; McDonald, 2020b), la Stratégie fédérale d'aide aux victimes a assuré un financement annuel relativement stable et un engagement continu à combler les lacunes en matière de données sur les victimes et le système de justice pénale.

¹⁵ Voir Les services d'aide aux victimes au Canada (2024) (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html>). Il s'agit d'un catalogue complet des services d'aide aux victimes dans chaque province et territoire.

Le financement a été disponible pour la première fois en 2000 pour compter le nombre et les types de services d'aide aux victimes fournis dans le pays. Statistique Canada, par l'intermédiaire du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), a élaboré l'Enquête sur les services aux victimes (ESV). Il s'agissait d'une enquête semestrielle de recensement envoyée à toutes les organisations – gouvernementales et non gouvernementales – qui fournissaient des services d'aide aux victimes d'actes criminels et recevaient du financement d'un ministère de la Justice ou de la Sécurité publique. L'ESV a été envoyée aux services gouvernementaux d'aide aux victimes ainsi qu'à toute organisation non gouvernementale dont l'objectif principal était de venir en aide aux victimes. Par exemple, l'enquête posait à ces organisations des questions sur la démographie des clients desservis, les types d'infractions, les types de services et les sources de financement. Il y avait aussi un instantané où, lors d'une seule journée désignée, toutes les organisations de services d'aide aux victimes fournissaient des microdonnées sur la clientèle qu'elles servaient ce jour-là. Cela comprend le nombre de femmes et d'hommes ayant reçu un service, leur âge et la victimisation qu'ils ont subie.

Les résultats de l'ESV de 2011-2012 comprenaient¹⁶ :

- Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, 760 fournisseurs de services d'aide aux victimes ayant participé à l'Enquête sur les services aux victimes ont aidé près de 460 000 victimes d'actes criminels.
- Les services fournis par des organismes relevant de la police (36 %) étaient les plus courants, suivis par les services communautaires (24 %), les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle (14 %), les tribunaux (10 %), les fournisseurs de services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes en Ontario (7 %) et les services basés sur le système de justice dans d'autres provinces (7 %).
- La journée de l'instantané a eu lieu le 24 mai 2012. Ce jour-là, 696 fournisseurs de services d'aide aux victimes ont déclaré avoir servi plus de 10 000 clients. La plupart d'entre eux étaient des femmes (78 %). La majorité des clients (80 %) étaient victimes de violence. Parmi toutes les victimes servies ce jour-là, 49 % avaient auparavant reçu des services du même fournisseur de services d'aide aux victimes.

Étant donné que l'enquête était longue, l'ESV était perçue comme un fardeau pour les répondants, dont beaucoup étaient de petites organisations de première ligne. Ils ont également remis en question l'exhaustivité de la liste des organisations à qui l'enquête avait été envoyée. Au cours de ses dix années d'histoire, les provinces et territoires ont passé en revue l'ESV à plusieurs reprises pour tenter d'alléger la charge de travail en raccourcissant l'enquête et en se concentrant uniquement sur les principaux besoins en matière d'information.

Le financement de l'ESV a pris fin après la fin du cycle d'enquête 2011-2012. Pendant quelques années, l'idée d'un recensement national des services d'aide aux victimes a été mise en pause.

¹⁶ Voir Les services aux victimes au Canada, 2011–2012 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/11899-fra.htm>.

L'enquête sur les indicateurs canadiens des services aux victimes

Avec l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) en juillet 2015, l'ancienne ombudsman fédérale pour les victimes d'actes criminels, Sue O'Sullivan, a collaboré avec le CCSJ pour élaborer un cadre mesurant la manière dont ces droits étaient appliqués. Le Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada a ensuite engagé le CCSJ pour consulter les provinces et les territoires afin de déterminer les exigences nationales en matière de données (END) sur les victimes et le système de justice pénale. Ce processus s'est déroulé de l'automne 2015 à 2019 et a conduit à l'essai pilote de l'enquête sur les indicateurs canadiens des services aux victimes (ICSV). L'enquête ICSV demandait aux provinces et aux territoires de fournir des données agrégées (c'est-à-dire provenant de plusieurs sources) sur cinq variables clés :

- 1) Nombre de victimes directes et indirectes qui ont reçu des services d'aide aux victimes en 2016, à titre de nouveaux clients dirigés, d'après la définition convenue de « victime » basée sur la CCDV;
- 2) Répartition du nombre de victimes selon le sexe et le groupe d'âge;
- 3) Répartition du nombre de victimes par type d'infraction, selon des catégories de crimes convenues;
- 4) Charge de travail : nombre de services offerts ou fournis aux victimes (nouveaux clients dirigés), par type de service;
- 5) Nombre de déclarations de la victime ou de déclarations au nom d'une collectivité : formulaires distribués et formulaires soumis.

Le rapport final, intitulé *Indicateurs canadiens des services aux victimes en 2016 : évaluation de l'enquête pilote et recommandations* (https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/icsv2016-2016cvsi/docs/rsd_rr2021-cvsi-final-report_fra.pdf), a été présenté au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels et est accessible sur le site web de JUS.

Deux enjeux majeurs ont émergé lors de l'élaboration de l'enquête sur les indicateurs canadiens des services aux victimes et ils continuent d'avoir une incidence sur la collecte de données au niveau national. Le premier enjeu concerne la définition de « victime »; bien que les provinces et les territoires se soient entendus sur une définition de « victime d'un acte criminel », la nature des données disponibles (c.-à-d. les données concernent-elles des individus, donc des microdonnées, ou un total d'individus et de services, donc des données agrégées), ainsi que le moment du processus du système de justice pénale auquel ces données ont été recueillies, n'ont pas permis une mesure normalisée. Certaines provinces et certains territoires ont pu différencier les victimes primaires et secondaires, tandis que d'autres ne le pouvaient pas.

- Victimes d'actes criminels (définition basée sur la CCDV) :
 - Va de toutes les victimes d'actes criminels, qu'elles aient ou non signalé le crime à la police, aux victimes de crimes pour lesquels une accusation a été portée et qui participent au processus de justice pénale.
- Victimes de situations non criminelles :
 - Les organismes de services aux victimes peuvent également servir les victimes de traumatismes et leurs familles (p. ex. incendies de forêt, accidents de voiture, suicide).

Les organismes contractuels ne signalaient pas séparément ces victimes de traumatismes.

- Victimes secondaires :
 - Soit ce ne sont pas toutes les provinces et tous les territoires qui recueillent de l'information sur les victimes secondaires, soit la définition de « victimes secondaires » n'est pas toujours conforme à la définition normalisée.

Le deuxième enjeu concerne les différentes manières dont le nombre de victimes ayant accès aux services aux victimes est compté. Certaines provinces et certains territoires ne disposent que de données sur les victimes desservies par le programme gouvernemental de services aux victimes. Ces données peuvent être limitées aux victimes après la mise en accusation et ne pas inclure d'information collectée de manière centrale sur les victimes d'actes criminels desservies par d'autres organismes. Dans d'autres provinces ou territoires, les données ont été compilées à partir de plusieurs sources de données afin de tenter de dresser un tableau complet. De plus, les provinces et les territoires ne sont pas tous en mesure de fournir une répartition des victimes qu'elles servent selon l'âge, le sexe ou d'autres données démographiques.

Le CCSJSC recommandait de recueillir des données uniquement pour les victimes d'actes criminels (victimes directes et secondaires) lorsqu'une accusation a été portée. L'idée est que cette option maximisera la comparaison des données par province ou territoire. Il permettra également aux gouvernements, aux fournisseurs de services, aux chercheurs et aux défenseurs des droits des victimes de comparer les données recueillies auprès de l'enquête sur les ICSV. Cependant, des problèmes subsistent, car la manière dont les services d'aide aux victimes pour les DV et les aides au témoignage et le dédommagement varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre¹⁷. Dans certaines provinces et certains territoires, ces données sont recueillies par les procureurs de la Couronne, mais de façon volontaire, si bien que les dossiers sont rarement complets. Dans d'autres provinces ou territoires, ces données sont recueillies par l'administration judiciaire, mais de façon volontaire encore une fois; l'information n'est donc pas rapportée de manière cohérente à l'enquête sur les ICSV. Et parfois, ces données sont recueillies par les services aux victimes.

Le Sous-comité

Un nouveau sous-comité sur les données nationales sur les victimes a été mis sur pied au printemps 2023. Sept provinces et un territoire y ont participé, ainsi que des partenaires fédéraux comme le CCSJSC, la Commission des libérations conditionnelles du Canada et la GRC. Le Sous-comité était composé de fonctionnaires qui étaient responsables des systèmes de gestion de l'information de chaque province et territoire ou qui en comprenaient le fonctionnement. Les réunions mensuelles comprenaient des présentations sur d'autres initiatives de collecte de données au niveau national, une mise en commun des connaissances sur les systèmes de gestion de l'information de chaque province et territoire, la réalisation d'une évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan de travail visant à combler les lacunes dans les données nationales concernant les victimes.

¹⁷ Ces différences étaient évidentes lors de la collecte de données sur les DV et les DNC par la Division de la recherche et de la statistique en 2024-2025.

Les projets

Quatre projets ont été sélectionnés pour le plan de travail de l'exercice 2024-2025 :

- 1) Un rapport sur le dédommagement, la suramende compensatoire et les amendes, publié par Statistique Canada en janvier 2025¹⁸;
- 2) La mise à jour des fiches d'information sur les victimes de 2016, en utilisant les données de 2023 (à paraître);
- 3) Un rapport sur l'utilisation des déclarations de la victime et des déclarations au nom d'une collectivité lors de la détermination de la peine et des commissions de révision, et des déclarations de la victime dans les services correctionnels fédéraux et lors de la libération conditionnelle (à paraître);
- 4) Une étude de recherche visant à recueillir des données et à rendre compte de l'utilisation des aides au témoignage lors du processus pénal (2025-2026 à 2026-2027).

À mesure que les chercheurs de JUS entamaient ces quatre projets, il est rapidement devenu évident que différentes organisations recueillent et conservent des données dans chaque province et territoire. Pour le projet sur les déclarations de la victime et les déclarations au nom d'une collectivité, des renseignements ont été demandés sur la manière dont ces déclarations sont soumises et présentées aux tribunaux et aux commissions d'examen, ainsi que sur les déclarations des victimes à SCC et à la CLCC.

Bien que les victimes puissent préparer une DV ou une DNC avant la détermination de la peine, ces déclarations ne sont prises en compte par un tribunal – et ne peuvent être enregistrées dans les données administratives – qu'une fois la peine prononcée¹⁹. Chaque province ou territoire adopte une approche légèrement différente pour recueillir les données sur les programmes de DV. Trois provinces ou territoires ne recueillent aucune donnée sur les DV dans les tribunaux, bien que deux d'entre eux recueillent de l'information sur les DV dans les affaires soumises à une commission d'examen. Certaines provinces et certains territoires ne vérifient que si un formulaire de DV a été remis aux victimes, plutôt que si une déclaration a été soumise ou présentée. Par conséquent, le rapport final s'appuie sur plusieurs sources de données — l'EITJC, les services d'aide aux victimes, les services des poursuites de la Couronne, les services judiciaires, les commissions d'examen, SCC et la CLCC. Avec ces différentes sources de données, une image s'est peu à peu dessinée; toutefois, celle-ci reste fragmentaire et incomplète, reflétant à la fois la complexité du système et le caractère progressif de l'élaboration des données nationales, et jetant les bases pour des améliorations futures.

La collecte et la communication de données nationales sur les victimes constituent un travail de longue haleine depuis le début de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes en 2000. Des ressources importantes – temps, personnel et argent – ont été allouées pour accomplir ce travail. Ces efforts ont

¹⁸ Voir la note 3 ci-dessus, Le Quotidien — Sanctions pécuniaires imposées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (9 janvier 2025), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250109/dq250109b-fra.htm>.

¹⁹ Dans certaines provinces et certains territoires, les victimes peuvent présenter leur DV avant un verdict de culpabilité. Dans de tels cas, la DV est conservée au tribunal et le juge ne l'ouvrira que s'il y a une condamnation.

été dirigés ou financés par JUS en étroite collaboration avec l'organisme national de la statistique du Canada (le CCSJSC), d'autres partenaires fédéraux et, surtout, les provinces et les territoires.

Leçons apprises

Depuis la première réunion du sous-comité sur les données nationales sur les victimes, le groupe a noté deux points essentiels. Le premier est que toute collecte de données nationales requiert beaucoup de ressources, JUS s'adressant souvent à plusieurs détenteurs de données différents dans chaque province et territoire. Certains d'entre eux disposent de plus de ressources que d'autres pour extraire les données de leurs systèmes, mais dans tous les cas, la demande de données et d'information provenant de JUS constitue une autre tâche qui se retrouve dans la pile. Comme le montre le rapport final sur les déclarations des victimes (à paraître), ces efforts en valent la peine, mais avec les ressources fédérales, provinciales et territoriales actuelles, ce n'est pas un exercice qui pourrait être effectué chaque année ni même tous les deux ans.

Le deuxième point clé est que l'EITJC fournit un mécanisme pour collecter certaines données sur les victimes à l'échelle nationale. Il est important de noter que les variables – aides au témoignage, DV, DNC et dédommagement – contribuent à faire respecter les droits essentiels prévus par la *Charte canadienne des droits des victimes*, comme le droit de participation²⁰ et le droit à la protection²¹. La DV est liée au droit de participation, et les aides au témoignage sont liées au droit à la protection et au droit de participation. Onze des treize provinces et territoires déclarent les ordonnances de dédommagement lors de la condamnation. Des données nationales de haut niveau générées chaque année permettraient de réaliser des études plus approfondies, par exemple par province ou territoire ou par site de tribunal.

Conclusion

Les données nationales sur les victimes sont essentielles pour comprendre qui a accès aux services et aux soutiens, où subsistent les lacunes, comment les systèmes peuvent s'améliorer, ainsi que la manière dont les systèmes peuvent prévenir la criminalité dès le départ. Les provinces et les territoires peuvent apprendre les uns des autres et s'attaquer aux problèmes persistants. Ce sont là de bons arguments, mais en fin de compte, les services d'aide aux victimes offrent exactement cela : des services. Lorsque les ressources limitées sont réparties entre la prestation de ces services à ceux qui en ont réellement besoin et la collecte de données, la prestation de services aura toujours la priorité. À terme, les fournisseurs de services aux victimes ne devraient pas avoir à choisir entre les deux, surtout lorsqu'il n'existe pas encore de culture de collecte de données et de gestion de l'information. Grâce à la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, notamment le Fonds d'aide aux victimes, Justice Canada continuera d'appuyer les provinces et les territoires qui cherchent à améliorer leur capacité de collecte de données.

Il a fallu des décennies pour obtenir une participation presque complète (99,7 %) des services de police à la DUC. Pour y parvenir, une collaboration importante entre Statistique Canada et l'Association canadienne des chefs de police ainsi que ses sous-comités a été nécessaire, et cela a nécessité de la

²⁰ *Charte canadienne des droits des victimes*, 2015, ch.13, art. 14, 15.

²¹ *Charte canadienne des droits des victimes*, 2015, ch.13, art. 9-13.

formation, de l'éducation, ainsi que des ressources humaines et financières. Bien que le Canada ne soit pas encore au même niveau en ce qui a trait aux données nationales sur les victimes, des progrès considérables ont été réalisés, et les efforts pour améliorer la collecte des données nationales sur les victimes se poursuivront. Les efforts continueront également à améliorer la disponibilité des données ventilées à l'échelle nationale grâce aux enquêtes de Statistique Canada et à l'échelle des programmes régionaux et locaux. Il n'y a aucune raison pour que le Canada ne puisse pas, à long terme, atteindre le même niveau de données de haute qualité sur les victimes d'actes criminels au Canada.

Références

Allen, Mary, 2019. « Indicateurs canadiens des services aux victimes en 2016 : évaluation de l'enquête pilote et recommandations », Ministère de la Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/icsv2016-2016cvsi/docs/rsd_rr2021-cvsi-final-report_fra.pdf

Bressan, Angela, 2026. « Déclarations de la victime, déclarations au nom d'une collectivité et déclarations de la victime (services correctionnels et libérations conditionnelles) dans le système de justice pénale du Canada : une étude de référence », Ministère de la Justice Canada. À paraître en 2026.

McDonald, Susan, 2020a. « La recherche sur les victimes : les leçons du passé (partie I) », *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, n° 13, p. 6–15. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p2.html>

McDonald, Susan, 2020b. « La recherche sur les victimes : les leçons du passé (partie I) », *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, n° 13, p. 16–25. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p3.html>

Division de la recherche et de la statistique, 2026. *Fiches d'information sur les victimes d'actes criminels*, 2023. Ministère de la Justice Canada. À paraître en 2026.

Savage, Laura, 2026. « L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2024 », *Juristat*, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2026001/article/00002-fra.htm>

Statistique Canada, 2025. « Sanctions pécuniaires imposées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes », *Le Quotidien*. Consulté le 12 janvier 2026. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250109/dq250109b-fra.htm>

Sutton-Preddie, Danielle, 2025. « La traite des personnes au Canada, 2024 », *Juristat*, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2025001/article/00008-fra.htm>

Soutien aux victimes et aux survivants noirs d'actes criminels

Par Jane Evans et Bana Ammba

Le présent article commence par un aperçu des services d'aide aux victimes au Canada : les avantages qu'ils peuvent offrir et quelques-unes des principales difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il examine ensuite les expériences uniques des victimes et survivants noirs d'actes criminels ainsi que l'importance de services adaptés à la culture²². L'article met également en lumière des lacunes dans la recherche et les données afin de cerner les domaines où davantage de renseignements sont nécessaires pour appuyer l'élaboration de politiques et de programmes pour les victimes et survivants noirs d'actes criminels.

Services d'aide aux victimes au Canada

Les services d'aide aux victimes ont pour objectif d'accompagner les personnes touchées par la criminalité, notamment en répondant à leurs besoins émotionnels et pratiques, en leur fournissant de l'information, une assistance ou des ressources. Bien que les services d'aide aux victimes au Canada soient principalement la responsabilité des provinces et territoires, les ministères et organismes fédéraux ont également un rôle à jouer, notamment dans les domaines de la prestation des services et des programmes, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, ainsi que de la réforme du droit pénal (Justice Canada, 2024).

Bien que les objectifs et principes des programmes de services d'aide aux victimes soient en grande partie les mêmes partout au Canada, le type et l'orientation spécifiques des programmes et services varient dans les provinces et territoires et de l'un à l'autre, en fonction des besoins, des priorités, des lois et des ressources disponibles. Les types de services peuvent comprendre :

- la communication d'information sur les droits des victimes, les services et l'assistance;
- le counseling;
- l'intervention en situation de crise;
- la représentation juridique;
- les groupes de soutien;
- l'aiguillage vers des ressources communautaires;
- du soutien pour demander une restitution et un dédommagement;
- du soutien pour participer au processus de justice pénale (par exemple, préparer les témoignages, les déclarations de la victime ou les déclarations au nom d'une collectivité) (Justice Canada, 2024).

Bien qu'il existe généralement quatre modèles de prestation de services, leur exécution peut varier (Justice Canada, 2024), notamment :

²² Bien que d'autres populations puissent également vivre des expériences uniques en tant que victimes et survivants d'actes criminels, le présent article se concentre sur les expériences des victimes et survivants noirs au Canada.

- Les services judiciaires : axés sur le soutien aux victimes participant à une procédure pénale (par exemple, les aides au témoignage, les déclarations de la victime);
- Les services systémiques : fournis directement par un gouvernement tout au long du processus de justice pénale (par exemple, les renvois vers d'autres services, la préparation à la comparution au tribunal, l'issue de l'instance criminelle);
- Les services policiers²³ : axés sur les répercussions immédiates du crime, mais peuvent également fournir des services tout au long du processus (par exemple, intervention en situation de crise, planification de la sécurité, information sur l'état du dossier, soutien au tribunal);
- Les services communautaires : assurés par des organisations non gouvernementales, qui comprennent une vaste gamme de services offerts tout au long du processus de justice pénale ainsi qu'en dehors de toute instance formelle, qui peuvent fonctionner parallèlement à d'autres services systémiques (par exemple, intervention et counseling en situation de crise, planification de la sécurité, accompagnement au tribunal, assistance d'urgence, services spécialisés et aiguillages).

Le type de services aux victimes et leur disponibilité peuvent également varier au sein des collectivités selon leur taille et leur localisation (zones urbaines, rurales, nordiques et isolées). La diversité des sources de financement joue également un rôle dans la différence entre les services. Cela comprend les suramendes compensatoires payées par les délinquants²⁴, le financement fédéral par l'intermédiaire de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes²⁵, ainsi que la manière dont les provinces et territoires financent les services d'aide aux victimes (Justice Canada, 2024).

Rôle des services d'aide aux victimes

Les services d'aide aux victimes jouent un rôle important pour atténuer les conséquences de la criminalité (Johnston-Way et O'Sullivan, 2016). Ils aident notamment les victimes à reprendre le cours de leur vie et à éviter l'apparition de problèmes comme la toxicomanie et des troubles de santé, ce qui peut avoir des répercussions positives sur le bien-être et la sécurité de la communauté (Johnston-Way et O'Sullivan, 2016). Les victimes et survivants ont également déclaré que le counseling, le soutien émotionnel et l'information sur le système de justice sont les services les plus utiles qu'ils aient reçus (Prairie Research Associates Inc., 2006).

Les services d'aide aux victimes facilitent également l'accès à la justice en fournissant de l'information sur le système de justice pénale, qui est très complexe (McDonald et Scrim, 2011). Le soutien des

²³ Il existe différents modèles de services policiers au pays.

²⁴ Les suramendes compensatoires sont une peine supplémentaire pour les infractions, en plus toute autre peine, imposée au délinquant. Les tarifs varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. L'argent recueilli auprès des délinquants est destiné à financer des programmes et des services pour les victimes d'actes criminels. Pour de plus amples renseignements sur les suramendes compensatoires, voir : <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2016/10/suramende-compensatoire-federale.html> et <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/code.html>.

²⁵ La Stratégie fédérale d'aide aux victimes, dirigée par le ministère de la Justice du Canada, verse des fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir des projets et des activités destinés à venir en aide aux victimes d'actes criminels dans des domaines d'intérêt commun.

témoins, comme les aides au témoignage²⁶ et l'accompagnement des victimes au tribunal, peut leur donner la confiance nécessaire pour porter leur affaire devant le tribunal (Prairie Research Associates Inc., 2006). On pense également que les aides au témoignage contribuent à réduire les traumatismes systémiques que les victimes et les témoins peuvent subir lorsqu'ils participent au processus judiciaire (Justice Canada, 2021).

Difficultés liées aux services d'aide aux victimes

Cependant, les services d'aide aux victimes au Canada font également face à des difficultés qui peuvent nuire à l'accès à la justice pour les victimes et les survivants. Ce qui suit offre un aperçu de certaines des principales difficultés, puis en explore certaines qui touchent particulièrement les victimes et survivants noirs.

Victimisation et traumatisme

Le traumatisme que les victimes peuvent subir à la suite d'un préjudice peut jouer un rôle important dans leur capacité à accéder aux services d'aide aux victimes (Justice Canada, 2021). En même temps, si les services eux-mêmes ne tiennent pas compte du traumatisme, ils peuvent aggraver l'expérience des victimes (Justice Canada, 2021).

Lien entre confiance et accès

Certaines victimes et certains survivants peuvent également hésiter à recourir aux services proposés au sein du système de justice pénale ou en marge de celui-ci, surtout s'ils se méfient de ce système. Cette situation peut découler des effets persistants de la colonisation, du racisme, de la pauvreté et de la marginalisation. Cela peut contribuer à ce que certaines communautés, notamment les communautés noires, autochtones et racialisées, soient mal desservies (Justice Canada, 2021). Les personnes victimisées ont également tendance à moins faire confiance à la police que celles qui ne l'ont pas été, qu'elles aient ou non signalé la victimisation (Cotter, 2021).

Disponibilité des services

Il y a un manque de services pour les victimes et les survivants partout au Canada. Le nombre de programmes et de personnel disponibles est insuffisant pour répondre aux besoins des victimes. Les lacunes dans les communautés rurales et isolées sont encore plus importantes (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2017; Justice Canada, 2021; Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2022). Même lorsque des services sont disponibles, les victimes et les survivants peuvent ne pas être au courant de leur existence.

Une étude de 2011 a montré qu'un nombre considérable de Canadiens (42 %) ignoraient l'existence de services aux victimes et que les jeunes adultes (âgés de 18 à 24 ans) n'en avaient aucune

²⁶ Les aides au témoignage comprennent la possibilité pour les victimes et les témoins de témoigner à l'extérieur de la salle d'audience par télévision en circuit fermé ou à l'intérieur de la salle, mais derrière un écran, d'avoir une personne de confiance présente lors du témoignage, de nommer un avocat pour effectuer le contre-interrogatoire d'un témoin lorsque l'accusé se représente lui-même, et d'interdire à une partie ou à la totalité des membres du public d'être présents dans la salle d'audience pendant une partie ou la totalité des procédures judiciaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les aides au témoignage, voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/fiches-factsheets/aides-aids.html>.

connaissance (McDonald et Scrim, 2011). Il est nécessaire de faire connaître les services d'aide aux victimes, en particulier pour ceux qui ont été victimes et pour les professionnels de la justice pénale (Justice Canada, 2021; Justice Canada, 2026).

Modèles de prestation de services et financement

La plupart des services d'aide aux victimes sont conçus pour soutenir les victimes et les survivants qui ont des contacts avec le système de justice pénale à court terme. Cependant, bon nombre de victimes et de survivants continuent d'avoir besoin de soutien sur une période plus longue (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2017). Cela comprend l'accès à des services de suivi appropriés (par exemple, des services en dehors du système de justice pénale formel qui soutiennent la guérison, y compris le counseling) (Justice Canada, 2021).

Les modèles de financement à court terme ou les services financés à titre de projets pilotes soulèvent des questions sur la durabilité de ces projets et services (Justice Canada, 2021). Les problèmes comprennent un salaire peu élevé, l'épuisement professionnel, un taux élevé de rotation et un manque de ressources pour fournir des services spécialisés. Si le financement des services est insuffisant ou instable, les organisations peuvent ne pas être en mesure de les fournir (Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2022).

Services adaptés à la culture

Les victimes et les survivants issus des communautés noires, autochtones et racialisées ont besoin de services adaptés à leur culture. Cet aspect a été signalé comme un obstacle à l'accès de ces populations aux services formels. Ces victimes et survivants se tournent donc vers des mécanismes plus informels pour obtenir de l'aide (par exemple, les églises, des pairs et d'autres services adaptés à leur culture) (Sharpe et coll., 2024; The Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims, 2022; Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2022; Justice Canada, 2021). La section suivante approfondira cette question en se penchant sur les expériences des victimes et des survivants noirs.

Comprendre l'expérience des victimes et des survivants noirs d'actes criminels au Canada

Le racisme systémique persistant envers les personnes noires au sein des institutions et des politiques canadiennes, qui trouve ses racines dans l'histoire coloniale du Canada, a donné lieu à un ensemble particulier de difficultés pour les victimes et les survivants noirs d'actes criminels²⁷. Le sous-financement et les obstacles généraux à l'accès (comme il est exposé plus haut dans le présent article) affectent les victimes et les survivants qui accèdent aux services dans tous les domaines, mais le racisme systémique, les différences culturelles, la stigmatisation communautaire et les disparités socio-économiques créent une couche supplémentaire de complexité et d'obstacles structurels pour les membres des communautés noires (Owusu-Bempah et Jones, 2023).

²⁷ Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/scjn-cbjs/index.html>.

Méfiance envers les forces de l'ordre

Beaucoup de victimes noires se méfient de la police et des institutions judiciaires. Il s'agit d'un obstacle important à la recherche de soutien. Par exemple, les personnes noires au Canada sont plus susceptibles que les personnes non racialisées de dire qu'elles subissent des préjugés dans leurs interactions avec la police et de mal évaluer certains aspects du rendement des policiers (Cotter, 2022).

Les victimes noires ont également déclaré avoir été traitées comme des suspects plutôt que comme des victimes lorsqu'elles demandaient l'aide de la police, car les agents supposaient qu'elles étaient des délinquants, et non des victimes (Owusu-Bempah et Jones, 2023; Duhaney, 2022).

Cette méfiance trouve son origine dans les expériences de longue date des victimes et des survivants noirs, qui ont subi du profilage racial, des interventions policières excessives et une criminalisation disproportionnée. Cela a conduit les victimes et les survivants noirs à douter que le fait de signaler un crime leur garantisse un traitement équitable ou bienveillant (Gendarmerie royale du Canada, 2023; Owusu-Bempah et Jones, 2023; Jeffers, 2023; Duhaney et coll., 2022; Association canadienne des libertés civiles, 2021). Ces facteurs découragent collectivement les victimes et survivants noirs de signaler leur victimisation, réduisent l'accès aux services, qui dépendent souvent d'un aiguillage par les policiers, et contribuent à éloigner davantage les personnes noires du système de justice. En fin de compte, cela peut renforcer la profonde méfiance réciproque entre les communautés noires et la police.

Manque de ressources adaptées à la culture

Les victimes et les survivants noirs d'actes criminels se retrouvent souvent face à des services d'aide aux victimes qui ne sont pas adaptés à leur culture ou à leurs expériences vécues. Les services d'aide aux victimes peuvent ne pas disposer de personnel reflétant la diversité raciale et culturelle des populations qu'ils servent. Il peut donc être difficile pour les victimes noires de se sentir comprises ou soutenues (Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2024; Sharpe, 2024; MacDougall et coll., 2022). Dans de nombreux cas, les services ne parviennent pas non plus à intégrer des approches qui reconnaissent les réalités du racisme envers les personnes noires, des traumatismes raciaux et de la méfiance historique entre les communautés noires et les institutions judiciaires (Duhaney et coll., 2025). Le fait de ne pas se sentir en sécurité sur le plan culturel peut amener les victimes à se sentir exclues ou ignorées par le système de justice. Cela les rend moins enclines à demander une aide formelle. Cela renforce également leur dépendance vis-à-vis des réseaux informels que constituent la famille, les communautés religieuses ou les associations locales, qui ne sont pas toujours en mesure d'apporter un soutien aux victimes et aux survivants d'actes criminels (Sharpe et coll., 2024).

Des services tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture, ainsi que des formations intersectorielles sont nécessaires pour garantir que les interventions soient ancrées dans les réalités raciales et les contextes communautaires (The Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims, 2022). Il est essentiel que les victimes et les survivants noirs d'actes criminels puissent accéder à ces ressources pour favoriser la confiance et l'inclusion (Owusu-Bempah et Jones, 2023).

La stigmatisation comme obstacle au soutien

Alors qu'un certain nombre de victimes et de survivants d'actes criminels craignent que le fait de demander de l'aide ne les expose à la stigmatisation, aux commérages ou aux représailles au sein de leur communauté, les victimes et les survivants noirs sont davantage touchés par le racisme systémique envers les personnes noires. Lorsqu'ils craignent que les stéréotypes ne soient renforcés ou que la surveillance ne s'intensifie, et compte tenu de leur manque de confiance dans les institutions judiciaires, les victimes et les survivants noirs peuvent être moins enclins à signaler le crime et préférer se tourner vers des réseaux de soutien informels plutôt que vers le système de justice officiel (Duhaney et coll., 2025; Sharpe et coll., 2024; Maynard, 2017). Ces réseaux informels offrent souvent un réconfort émotionnel immédiat, un sentiment d'appartenance et une écoute sans jugement, ce qui peut leur sembler plus rassurant que de faire appel aux services d'aide aux victimes traditionnels. Il est toutefois nécessaire de disposer de services d'aide aux victimes formels afin d'éviter de surcharger les systèmes de soutien informels (Sharpe et coll., 2025).

Disparités socio-économiques

Les communautés noires souffrent souvent d'insécurité financière en raison des inégalités systémiques dans les occasions d'emploi et la répartition des richesses²⁸ (Clark, 2025; Jeffers, 2023). Bien que les personnes noires au Canada affichent des niveaux d'études postsecondaires plus élevés que la population générale, les adultes et les jeunes noirs sont plus susceptibles de vivre dans des ménages à faible revenu et de souffrir d'insécurité alimentaire (Statistique Canada, 2025; Clark, 2025; Uppal, 2023; Wall et Wood, 2023).

Ces pressions économiques obligent de nombreuses familles noires à cumuler plusieurs emplois ou à travailler de longues heures pour joindre les deux bouts. Il ne leur reste alors que peu de temps, d'énergie ou de ressources pour faire appel aux services d'aide aux victimes. Pour les victimes et les survivants, les coûts associés au transport, à la garde des enfants ou à la perte de revenus causée par des absences peuvent rendre les programmes de soutien inaccessibles. La pauvreté et le sous-emploi obligent souvent les jeunes et les adultes noirs à privilégier la survie plutôt que de chercher de l'aide. Ils deviennent ainsi plus vulnérables, et leur méfiance envers les systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins s'en trouve renforcée (Jeffers, 2023).

Lacunes dans les données et l'information

On constate un manque de données ventilées selon l'origine ethnique, ce qui empêche de bien cerner les problèmes d'accès aux services pour les victimes et les survivants noirs (Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2022).

Au début, les pratiques en matière de données sur la justice évitaient généralement de ventiler les statistiques par origine ethnique, en partie parce que les communautés minoritaires craignaient que cela ne renforce des stéréotypes préjudiciables (Owusu-Bempah et Millar, 2010). Par conséquent, les enquêtes nationales passées, comme l'Enquête sociale générale — Sécurité des Canadiens²⁹, ont eu

²⁸ Y compris le chômage, le sous-emploi, les écarts salariaux liés à la race et la sous-évaluation des titres de compétences étrangers.

²⁹ Pour obtenir de plus amples renseignements, voir :

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504

tendance à utiliser des catégories larges, comme les « minorités visibles », qui ne distinguent que les Autochtones et les populations racialisées et non racialisées. Bien que cette approche ait permis de mettre en lumière les disparités entre les populations blanches et non blanches, elle a également masqué la diversité des expériences au sein des communautés racialisées.

Par exemple, les données sur la victimisation concernant les populations racialisées sont souvent présentées comme un groupe unique, sans ventilation plus précise pour les populations noires (par exemple, les communautés noires des Caraïbes, les communautés noires d’Afrique et les communautés noires historiques du Canada), les personnes sud-asiatiques ou est-asiatiques. Cela limite la capacité des chercheurs à comprendre de manière plus nuancée comment les inégalités structurelles et les différences de traitement de la part de la police et des tribunaux affectent certaines communautés.

L’absence de données distinctes sur l’origine ethnique a pour conséquence que les statistiques nationales sur les pratiques systémiques discriminatoires à l’égard des personnes noires, comme le profilage racial, l’intervention policière excessive et les obstacles à l’accès à des services d’aide aux victimes adaptés à leur culture, ne sont pas mises en évidence. Plus récemment, des militants et des chercheurs ont appelé à la collecte de données ventilées sur l’origine ethnique afin de tenir compte de ces distinctions (Statistique Canada, 2024). Cependant, le recours historique à de larges catégories de groupes racialisés a entraîné un manque de connaissances dans les expériences vécues par les victimes et les survivants noirs d’actes criminels.

Répertoire des services aux victimes

Justice Canada tient un annuaire des services d’aide aux victimes pour aider les fournisseurs de services, les victimes et les particuliers à trouver des services pour les victimes d’actes criminels partout au Canada³⁰. Bien que l’annuaire ait été conçu avec plusieurs fonctions de recherche³¹, il ne permet pas de repérer des services spécialement destinés aux victimes et aux survivants noirs. Pour mieux comprendre quels services et ressources aux victimes sont actuellement disponibles au Canada pour les victimes et les survivants noirs d’actes criminels, Justice Canada a collaboré avec l’organisation communautaire HOODFAMS³² sur une analyse de l’environnement en 2025. Bien que la plupart des services d’aide aux victimes répertoriés par l’analyse soient des services systémiques, quelques organisations dirigées par des personnes noires proposent également des services d’aide aux victimes.

Si certains fournisseurs de services au sein du système de justice ont tenté de renforcer leur capacité afin d’offrir des services et des espaces mieux adaptés sur le plan culturel, des obstacles persistent pour bon nombre de victimes et survivants noirs, car ils n’ont pas accès à ces services. Des résultats similaires ont également été observés dans une récente analyse de l’environnement concernant la disponibilité et la visibilité des services de violence familiale pour les femmes noires et les communautés noires (Duhaney et coll., 2025).

³⁰ Annuaire des services d’aide aux victimes : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/rsv-vsd/index.html>

³¹ Le Répertoire peut être consulté par type de victimisation, de service et de client (y compris les clients issus de minorités visibles).

³² Holistic Ongoing Opportunities Development, Facilitation and Management Services : <https://www.hoodfams.com/>

Perspectives — pistes de recherches futures

Bien que ces analyses de l'environnement aient constitué une première étape pour recenser les ressources et services susceptibles d'être mis à la disposition des victimes et des survivants noirs, de nouvelles recherches sont nécessaires.

Voici quelques pistes de recherches possibles pour l'avenir :

- recueillir des données ventilées par origine ethnique afin de déterminer quels services d'aide aux victimes les victimes et les survivants noirs utilisent;
- comprendre quel soutien les victimes et les survivants noirs reçoivent de la part des réseaux informels;
- déterminer comment adapter les ressources documentaires et les renseignements sur les services afin de garantir qu'ils incluent les populations noires;
- comprendre comment concevoir des services d'aide aux victimes adaptés à la culture;
- évaluer comment la collaboration entre les communautés noires et les organisations de services d'aide aux victimes peut contribuer à créer des espaces adaptés sur le plan culturel pour les victimes et les survivants noirs;
- évaluer le rôle que joue le racisme envers les personnes noires dans la création et la prestation de services d'aide aux victimes.

Références

Association canadienne des libertés civiles, 2021. Fiche d'information sur le racisme envers les personnes noires. Disponible à : <https://ccla.org/wp-content/uploads/2021/12/Anti-Black-Racism-Fact-Sheet-2021.pdf> (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims, 2022. « Centre for Research & Innovation for Black Survivors of Homicide Victims, Mémoire présenté au : Comité permanent de la justice et des droits de la Personne, Direction des comités et services législatifs, Chambre des communes ». Disponible à : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/JUST/Brief/BR12008136/br-external/TheCentreForResearchAndInnovationForBlackSurvivorsOfHomicideVictims-10694214-f.pdf> (Consulté le 8 décembre 2025)

Clark, S., 2025. « La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien : Causes et effets », Ministère de la Justice Canada. Disponible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spnsjpcce-obpccjsce/index.html> (Consulté le 8 décembre 2025)

Cotter, A., 2022. « Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada », *Juristat*, Statistique Canada. Disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.htm> (Consulté le 8 décembre 2025)

Cotter, A., 2021. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, Statistique Canada.

Disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm>
(Consulté le 8 décembre 2025)

Duhaney, P., Phung, N., Beamer, K., Hammoud, M., 2025. « Assessing the Availability of Domestic Violence Services for Black Canadian Women and Communities: An Environmental Scan », *Race and social problems*, 18 (11) (2026). Disponible à : https://www.researchgate.net/publication/398331567_Assessing_the_Availability_of_Domestic_Violence_Services_for_Black_Canadian_Women_and_Communities_An_Environmental_Scan (Consulté le 29 janvier 2026; en anglais uniquement)

Duhaney, P. 2022. « Criminalized Black Women’s Experiences of Intimate Partner Violence in Canada », *Journal of Interpersonal Violence*, 37 (21–2) : 1–28. Disponible à : https://www.researchgate.net/publication/354759626_Criminalized_Black_Women’s_Experiences_of_Intimate_Partner_Violence_in_Canada (Consulté le 29 janvier 2026; en anglais uniquement)

Jeffers, S.K., 2023. « Résumé : rapports de terrain pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires ». Disponible à : https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/scjn-cbjs/rscjn-scbjs/pdf/PDF_CBJS-Site-Summary%20Report-FR.pdf (Consulté le 8 décembre 2025)

Johnston-Way, S., O’Sullivan, S., 2016. « Recognizing the Role of Victim Supports in Building and Maintaining Healthy and Safe Communities », *Journal of Community Safety & Well-Being*. 1 (2). Disponible à : <https://www.journalcswb.ca/index.php/cswb/article/view/10> (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Justice Canada, 2024. « Les services d’aide aux victimes au Canada. » Disponible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/savc-vsc/index.html> (Consulté le 8 décembre 2025)

Justice Canada, 2021. « Stratégie fédérale d’aide aux victimes de Justice Canada : Rapport d’évaluation final ». Disponible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2021/victimes-victims/docs/justice-fvs-evaluation-report-fra.pdf> (Consulté le 8 décembre 2025)

MacDougall, A.M., Walia, H., Wise, M., 2022. « Colour of Violence: Race, Gender & Anti-Violence Services », *Battered Women’s Support Services (BWSS)*. Disponible à : <https://www.bwss.org/colour-of-violence/report/> (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Maynard, R., 2017. *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression et violence d’État au Canada*. Montréal, Québec : Mémoire d’encrier (2018 pour la version française).

McDonald, S. et Scrim, K., 2011. « Sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes d’actes criminels : une étude de référence », *Recueil des recherches sur les victimes d’actes criminels*, n° 4. Disponible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p1.html> (Consulté le 8 décembre 2025)

Bureau de l’ombudsman fédéral des victimes d’actes criminels, 2017. « Le système de justice pénale du Canada : obtenir des résultats équitables pour les victimes du système de justice pénale canadien ». Disponible à : https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/jus/J84-5-5-2017-

[fra.pdf](#) (Consulté le 8 décembre 2025)

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, 2024. « Dignes d'être informées et respectées : Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels — Réponse au Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST) de la Chambre des communes ». Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/bureau-ombudsman-federal-victimes-actes-criminels/recommandations-recommandations/2023-24/20240229.html> (Consulté le 8 décembre 2025)

Owusu-Bempah, A., Millar, P., 2010. « Research Note: Revisiting the Collection of “Justice Statistics by Race” in Canada. » *Canadian Journal of Law and Society*. Disponible à : https://www.researchgate.net/publication/254942017_Research_Note_Revisiting_the_Collection_of_Justice_Statistics_by_Race_in_Canada (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Owusu-Bempah, A., Jones, Z., 2023. « Étapes pour un changement transformateur : Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires ». Disponible à : https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/scjn-cbjs/transformatrice-transformative/pdf/CS-24-110-CBJS-GV-DA_06-25-24-FR.pdf

Prairie Research Associates Inc., 2006. « Étude dans de nombreux sites sur les victimes de la criminalité et les spécialistes de la justice pénale partout au Canada », Ministère de la Justice Canada. Disponible à : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05_vic1/rr05_vic1.pdf (Consulté le 8 décembre 2025)

Gendarmerie royale du Canada, 2023. « Recherche sur l'opinion publique : Les perceptions des Canadiens à l'égard de la Gendarmerie royale du Canada — Rapport final ». Disponible à : https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/grc-rcmp/PS64-217-2024-fra.pdf

Sharpe, T., 2024. « Building a Legacy of Research for Black Survivors of Homicide Victims: A Call to Action for Social Work », *Journal of the Society for Social Work and Research*. 15 (3) : 421–34. Disponible à : <https://www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/733153> (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Sharpe, T., Edwards, T., Mann, N., Lee, Y., Bonomo, A., Donkin, V., 2025. « Exploring Research on the Coping Strategies of Black Survivors of Homicide Victims: A Scoping Review », *Homicide Studies*. 29 (1): 6–44. Disponible à : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/10887679241277126#tab-contributors> (Consulté le 28 janvier 2026; en anglais uniquement)

Sharpe, T., Aqil, N., Donkin, V., 2024. « Invisible Wounds: Exploring the Coping Strategies of Black Survivors of Homicide Victims in Canada », *Journal of Death and Dying*. 0 (0), 1–26. Disponible à : <https://utoronto.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/43e0f748-9e7c-4a3d-8bdf-65f6ecdf468a/content> (Consulté le 8 décembre 2025; en anglais uniquement)

Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2022. « Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels », Chambre des communes. Disponible à : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/JUST/Reports/RP12132484/justrp07/justrp07-f.pdf> (Consulté le 8 décembre 2025)

Statistique Canada, 2025. « Résultats sur le marché du travail des populations noires au Canada, 2020 à 2025 », *Le Quotidien*. Disponible à : https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250922/dq250922c-fra.htm?utm_source=stakeholder&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-black-populations-populations-noires-25-26 (Consulté le 8 décembre 2025)

Statistique Canada, 2024. « Améliorer les données pour rendre compte de la diversité ethnoculturelle de la population canadienne ». Disponible à : <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6502-ameliorer-les-donnees-pour-rendre-compte-de-la-diversite-ethnoculturelle-de-la-population> (Consulté le 8 décembre 2025)

Uppal, S., 2023. « Regards sur la société canadienne — L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », Statistique Canada. Disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm> (Consulté le 8 décembre 2025)

Wall, K., Wood, S., 2023. « Regards sur la société canadienne — Scolarité et gains des populations noires nées au Canada », Statistique Canada. Disponible à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00009-fra.htm> (Consulté le 8 décembre 2025)

Les déclarations de la victime dans le contexte de la libération conditionnelle — Prévalence et prédicteurs

Par Heather Clark

La Charte *canadienne des droits des victimes* (CCDV, 2015) consacre dans la loi les droits légaux des victimes à l'information, à la protection, à la participation et au dédommagement. Deux mécanismes clés permettent aux victimes de participer aux décisions qui les concernent :

- les déclarations de la victime quant aux conséquences de l'infraction,³³ soumises pour examen lors de la détermination de la peine;
- les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles, soumises au Service correctionnel du Canada (SCC) ou à la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC ou la Commission) pour examen lors de la décision relative à la libération conditionnelle après la condamnation.

Une déclaration de la victime est utilisée lors de la détermination de la peine est transmise au SCC et placée dans le dossier du délinquant, qui est ensuite transmis à la CLCC. Une fois qu'une déclaration de la victime a été versée au dossier, elle sera prise en compte dans toutes les décisions ultérieures durant la peine du délinquant. Les victimes peuvent choisir de rédiger une déclaration afin, entre autres, de décrire les répercussions que le crime continue d'avoir sur leur vie, d'exprimer leurs préoccupations en matière de sécurité et de demander que des conditions particulières soient imposées pour assurer leur protection en cas de libération du délinquant.

Les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles ont deux fonctions : elles sont expressives (communiquer des risques et préoccupations de sécurité en cours) et instrumentales (fournir de l'information pouvant éclairer la décision). En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, al. 101(a)), les renseignements fournis par les victimes, notamment les déclarations de la victime et les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles fournies directement à la Commission, font partie des documents pris en compte par ses membres dans leur prise de décision. Comme il est indiqué dans la politique de la CLCC, les membres de la Commission utilisent ces déclarations pour évaluer les aspects suivants (CLCC, 2025) :

- la nature et l'étendue du préjudice et des effets continus;
- le risque de récidive et tout comportement menaçant envers la victime;
- la compréhension du délinquant des conséquences de l'infraction;
- si des conditions spéciales sont raisonnables et nécessaires pour protéger la victime;
- si le plan de libération du délinquant amènera celui-ci à proximité de la victime.

³³ Une déclaration de la victime quant aux conséquences de l'infraction, communément appelée déclaration de la victime, est un document écrit qui expose les dommages matériels, corporels ou moraux, ou les pertes économiques que la victime d'un acte criminel a subis. Pour de plus amples renseignements, veuillez voir le site de Justice Canada : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/fiches-factsheets/victime-victim.html>.

Les résultats des enquêtes auprès des victimes enregistrées auprès de la CLCC ont suggéré que les victimes considèrent à la fois les fonctions expressives et instrumentales des déclarations des victimes comme importantes. Les victimes ayant répondu lors d'une récente enquête auprès des services fédéraux aux victimes dans les services correctionnels et la libération conditionnelle ont indiqué que le fait qu'il soit fait référence à leur déclaration de la victime lors d'une audience ou dans une décision écrite de la CLCC était un aspect important de leur satisfaction. À l'inverse, le fait que leur déclaration n'ait pas été suffisamment prise en compte par la Commission a entraîné une satisfaction moindre (Clark, 2023). Ces résultats sont cohérents avec d'autres études qui concluent que les victimes estiment important que les préjudices qu'elles ont subis soient reconnus par les décideurs (Roberts et Erez, 2004).

À quelle fréquence les victimes soumettent-elles des déclarations aux fins de la détermination de la peine ou la prise de décision sur la libération conditionnelle?

Malgré l'utilisation prolongée des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles (la CLCC a commencé à accepter les déclarations de la victime il y a plus de 40 ans; CLCC, 2017), on sait peu de choses sur leur utilisation, car peu de recherches ont été menées. Les questions fondamentales, comme la fréquence d'utilisation des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et leur incidence, n'ont pas été suffisamment étudiées. Ces lacunes ne sont pas propres au Canada ni à la libération conditionnelle. Les recherches sur les déclarations de la victime utilisées dans les tribunaux au Canada et à l'étranger sont également limitées. En raison des différents cadres législatifs et politiques d'une province ou d'un territoire à l'autre, il convient d'éviter les comparaisons directes des taux de prévalence. Cependant, les schémas cohérents suivants émergent des recherches disponibles sur les déclarations de la victime:

1. **Faible prévalence globale.** Les déclarations de la victime sont généralement rares, seule une minorité des victimes soumettant des déclarations (Leverick et coll., 2007; Roberts et Manikis, 2013). Au Canada, les données disponibles laissent à penser qu'environ 5 à 9 % des dossiers comprennent une déclaration de la victime quant aux conséquences de l'infraction (Centre canadien de la statistique juridique, s.d.; Dufour, Ternes et Stinson, 2023).
2. **Une plus grande prévalence pour les infractions graves.** Les déclarations de la victime sont courantes parmi les crimes plus graves, comme les infractions ayant causé la mort (Dufour et coll., 2023; Leverick et coll., 2007), les infractions sexuelles avec contact (Dufour et coll., 2023), et les infractions avec violence (Erez et coll., 1997; Erez et Tontodonato, 1990). Bien que ce schéma apparaisse dans la plupart des études, certaines recherches n'ont trouvé aucune différence selon le type de crime (Mastrocinque, 2014).
3. **Le lien avec les caractéristiques démographiques des victimes n'est pas clair.** Les résultats sont mitigés quant à savoir si les taux de soumission varient en fonction des caractéristiques démographiques des victimes, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou l'appartenance raciale (Erez et Tontodonato, 1990; Lens et coll., 2013; 2015; Leverick et coll., 2007; Mastrocinque, 2014).

Seules deux études ont examiné la prévalence des déclarations de la victime dans les décisions relatives à la libération conditionnelle. Toutes deux ont fait état de taux de prévalence similaires, les

déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles étant présentes dans environ 12 à 17 % des décisions relatives à la libération conditionnelle dans deux États américains (Caplan, 2010; Richardson 2012). Cependant, l'étude qui a examiné la variation par type de crime n'a trouvé aucune différence significative dans la prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles selon les catégories d'infractions (Caplan, 2010). Cela contraste avec les résultats obtenus pour les déclarations de la victime.

L'étude actuelle

En tenant compte de ces lacunes dans les connaissances, la CLCC a examiné :

- la prévalence des déclarations de la victime dans la prise de décisions sur la libération conditionnelle au Canada; avec
- les tendances au fil du temps; et
- la façon dont la relation entre la gravité du crime et les caractéristiques démographiques des délinquants a influencé la probabilité qu'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles ait été soumise.

Des recherches antérieures ont examiné l'incidence des caractéristiques démographiques des victimes, mais les caractéristiques des délinquants n'ont pas été étudiées. La prévalence des déclarations de la victime (quant aux conséquences de l'infraction) dans les décisions de libération conditionnelle a également été examinée.

L'étude a porté sur un échantillon de 30 197 examens de la CLCC pour des individus uniques purgeant une peine dans un établissement fédéral ayant fait l'objet d'un examen par la CLCC entre les exercices 2017–2018 et 2022–2023. Elle a pris en compte la proportion d'examens comptant au moins une déclaration de la victime ou une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles. La prévalence des déclarations de la victime pourrait être sous-estimée en raison des déclarations manquantes dans les dossiers envoyés à la Commission. Si une victime soumettait sa déclaration de la victime en tant que déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles, elle était comptée à la fois comme une déclaration de la victime et comme une déclaration de victime dans le contexte des libérations conditionnelles.

La gravité du crime a été évaluée en fonction du type de crime et du type de peine. Le type de crime a été divisé selon les catégories suivantes :

- infractions ayant causé la mort (comprend les tentatives de meurtre et les infractions liées à la conduite d'un véhicule comme la conduite avec facultés affaiblies causant la mort);
- infractions d'ordre sexuel;
- autres infractions avec violence (comprend des infractions avec violence autres que celles ayant causé la mort);
- infractions non violentes.

Le type de peine a été divisé en peines de durée déterminée (date de fin fixe) et peines de durée indéterminée (sans date de fin fixe).

Résultats

Prévalence

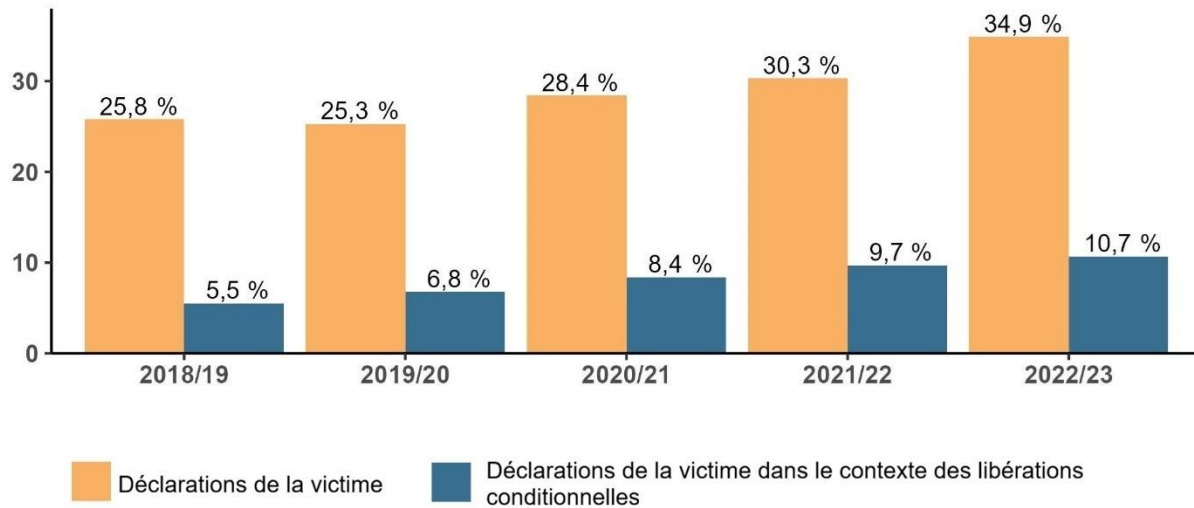
La prévalence des dossiers examinés entre 2018–2019 et 2022–2023 qui comptaient une déclaration de la victime (y inclut dans le contexte des libérations conditionnelles) était de 8,6 %. La faible proportion de victimes qui soumettent des déclarations est cohérente avec la faible participation des victimes dans d'autres secteurs du système de justice pénale. Par exemple, les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 (Sécurité des Canadiens) ont révélé qu'un peu plus d'un tiers des agressions physiques et seulement 6 % des agressions sexuelles ont été signalées à la police (Cotter, 2021).

Étant donné que les examens de la CLCC concernent des délinquants sous responsabilité fédérale, ce qui correspond généralement des infractions plus graves, on s'attendait à des taux de prévalence plus élevés. Conformément à cette hypothèse, 29,8 % des examens comprenaient une déclaration de la victime, un pourcentage nettement supérieur aux 5 à 9 % généralement observé pour les décisions de détermination de la peine rendues par les tribunaux. Parmi les examens comportant une déclaration de la victime versée au dossier lors de la détermination de la peine, seul environ un cinquième (19,2 %) comptait également une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles versée au dossier. Ce fait laisse supposer que de nombreuses victimes ayant présenté une déclaration de la victime n'ont pas soumis une déclaration de la victime pour la prise de décision relative à la libération conditionnelle. Ces résultats ne fournissent aucune information sur les raisons pour lesquelles les victimes n'ont pas présenté de déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles. Les résultats d'une enquête menée auprès des victimes inscrites auprès de la CLCC ont montré qu'un peu plus du quart des victimes inscrites qui n'avaient pas soumis de déclaration ignoraient qu'elles pouvaient le faire (28,6 %). Les autres savaient qu'elles pouvaient soumettre une déclaration, mais avaient choisi de ne pas le faire (71,5 %).

Parmi les raisons invoquées pour ne pas avoir soumis de déclaration figuraient la conviction que cela n'aurait aucune incidence sur la décision, le refus que la déclaration soit communiquée au délinquant et la difficulté émotionnelle liée à la rédaction d'une déclaration (Clark, 2023). Les résultats de l'enquête ne concernaient que les victimes inscrites auprès de la CLCC et pourraient sous-estimer le nombre de victimes qui savent qu'elles peuvent soumettre une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles.

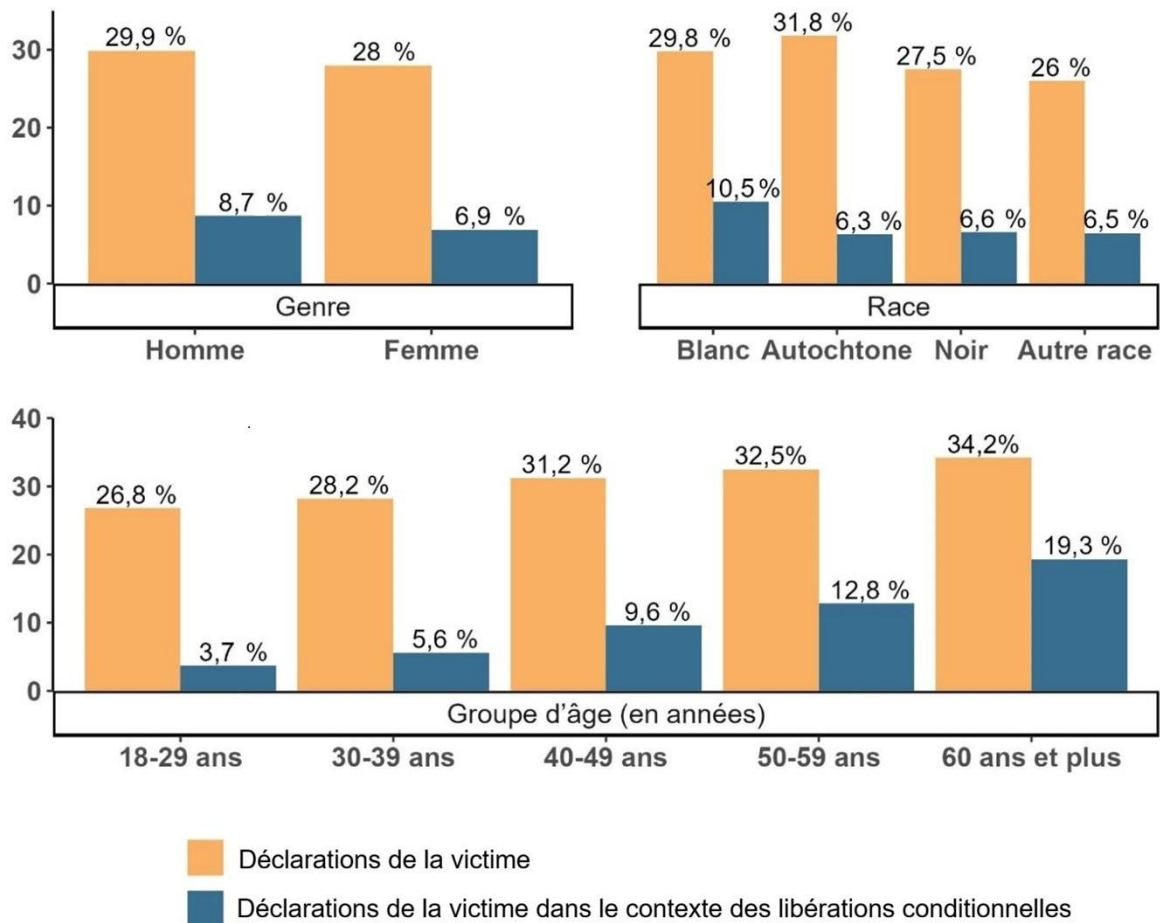
Lorsque l'on examine les tendances au fil du temps (voir la figure 1 ci-dessous), on constate une nette augmentation de la proportion d'examens accompagnés de déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et de déclarations de la victime. Cette augmentation est plus marquée pour les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles, qui ont progressé de 94,6 % entre 2018-2019 et 2022-2023, que pour les déclarations de la victime, qui ont augmenté de 35,3 % sur la même période.

Figure 1. Prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et des déclarations de la victime au fil du temps (2018-2019 à 2022-2023)



La prévalence des déclarations, tous âges et sexes confondus, a suivi une tendance similaire pour les déclarations de la victime et les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles (voir la figure 2). Lorsque le délinquant était plus âgé, les examens contenaient, dans une proportion plus élevée, des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et des déclarations de la victime, bien que cette différence soit plus marquée pour ces dernières. En ce qui concerne le genre, on a constaté une proportion légèrement plus élevée de déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles chez les délinquants masculins par rapport aux délinquants féminins. Des différences selon le groupe racialisé étaient également manifestes, bien que la tendance dépende du type de déclaration. Les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles étaient plus fréquentes dans les examens concernant des délinquants blancs, tandis que les déclarations de la victime étaient légèrement plus courantes lorsque le délinquant était une personne autochtone. Les examens concernant des délinquants noirs et d'autres groupes racialisés présentaient des proportions quelque peu plus faibles pour ces deux types de déclarations.

Figure 2. Prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et des déclarations de la victime, selon les caractéristiques démographiques des délinquants



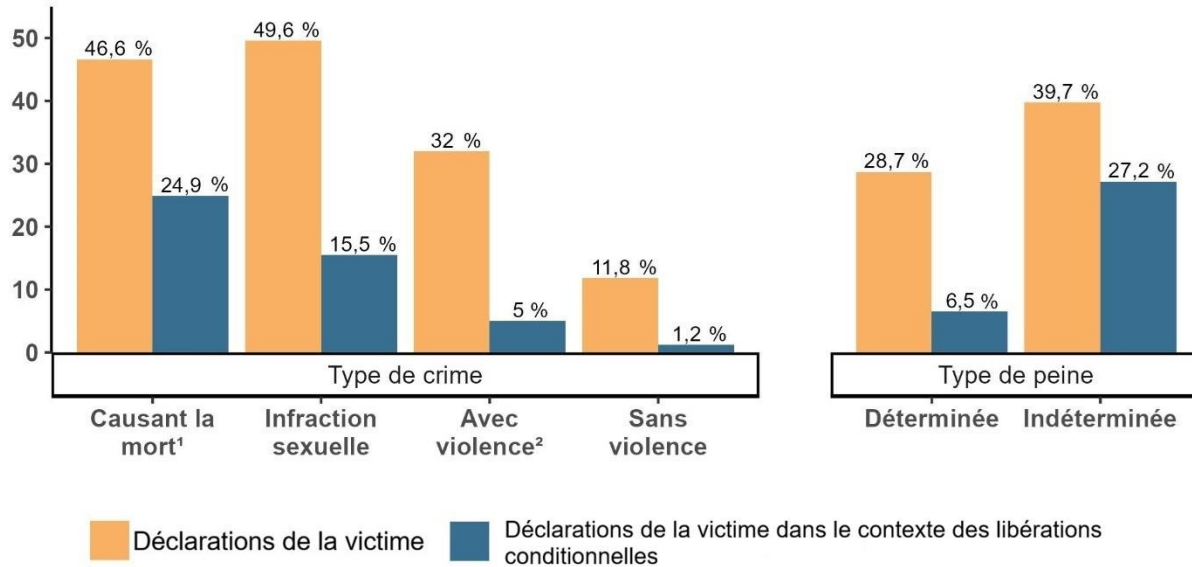
Note : D'autres groupes racialisés comprenaient ceux qui s'identifiaient comme des personnes asiatiques, biraciaux, d'un groupe racial autre que Blanc, Autochtone, Noir, ou inconnu.

Les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et les déclarations de la victime variaient considérablement selon le type de crime et le type de peine. Pour le type de crime, les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles représentaient la plus forte proportion dans les examens pour des infractions ayant causé la mort (environ 25 %), suivies des infractions sexuelles, d'autres infractions avec violence, et des infractions non violentes. Pour les déclarations de la victime, la prévalence des infractions ayant causé la mort et celle des infractions sexuelles étaient similaires, dépassant les 45 %. Elle diminuait ensuite pour les autres infractions violentes et non violentes.

Parmi les différences observées selon le type de peine, les déclarations de la victime étaient environ 10 % plus fréquentes dans les examens portant sur des peines de durée indéterminée ou à perpétuité

que dans les peines déterminées. La différence correspondante pour les déclarations des victimes dans le contexte des libérations conditionnelles était d'environ 20 %.

Figure 3. Prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et des déclarations de la victime, selon la gravité du crime



Notes : 1. Les infractions ayant causé la mort comprennent toutes les infractions impliquant une tentative de causer la mort (par exemple, tentative de meurtre, complot en vue de commettre un meurtre) ou ayant entraîné la mort (par exemple, homicide, meurtre au second degré, décès par véhicule motorisé). 2. Avec violence comprend les infractions violentes autres que celles ayant causé la mort.

Incidence relative des facteurs sur la probabilité d'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles

Bien que les résultats précédents décrivent comment la prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles varie selon les groupes et types d'infractions, un nombre de ces facteurs étaient interreliés. Par exemple, l'âge du délinquant était lié au type de crime, ce qui signifie que les différences de prévalence selon l'âge peuvent en partie s'expliquer par le type de crime. Ainsi, pour mieux comprendre quels facteurs sont les plus fortement associés à la soumission des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles, un modèle de régression a été réalisé en tenant compte de leurs effets combinés. Un modèle à effets mixtes a été utilisé pour tenir compte de la variation selon l'année et la région. Dans l'ensemble des régions, la prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles variait de 5 % dans la région des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) à 12,8 % dans la région du Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon).

Les résultats ont montré que la gravité de l'infraction, et en particulier le type d'infraction, présentait le lien le plus fort avec la probabilité qu'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles figure dans le dossier, tout en tenant compte de toutes les autres variables du modèle.

Par rapport aux infractions non violentes, la probabilité qu'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles soit versée au dossier était près de douze fois plus élevée pour les infractions ayant causé la mort, près de sept fois plus élevée pour les infractions d'ordre sexuel et environ trois fois plus élevée pour les autres infractions avec violence.

Le type de peine était également associé à la soumission d'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles. Les chances qu'une telle déclaration de la victime soit présentée étaient 40 % plus élevées parmi les peines de durée indéterminée comparativement aux peines de durée déterminée. Les examens où une déclaration de la victime avait été versée dans le dossier avaient environ quatre fois plus de chances d'avoir également une déclaration de la victime enregistrée dans le contexte des libérations conditionnelles après avoir pris en compte les autres variables du modèle. Les relations entre les caractéristiques des délinquants et les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles étaient plus modestes. Les délinquants blancs et les délinquants plus âgés avaient des chances plus élevées d'avoir une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles inscrite à leur dossier, tandis que le genre n'était pas significativement lié à la présence d'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles (voir Tableau 1).

Tableau 1. Régression logistique à effets mixtes prédisant la présentation d'une déclaration de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles

Variables	RCA	RCA, IC à 95 %	
		Inférieur	Supérieur
Intercept	0,01	0,01	0,01
Âge ¹	1,27	1,11	1,33
Sexe (référence : Homme)	1,12	0,93	1,36
Groupe racialisé (référence : Blanc)			
Autochtone	0,60	0,54	0,68
Noir	0,67	0,56	0,81
Autre ²	0,71	0,59	0,84
Type de crime (référence : Non violent)			
Autres crimes violents ³	3,15	2,59	3,84
Sexuel	6,93	5,73	8,38
Ayant causé la mort ⁴	11,88	9,76	14,45
Déclaration de la victime	4,01	3,63	4,42
Type de peine (référence : Durée déterminée)	1,40	1,23	1,60
Variables aléatoires	Variance		
Région	0,06		
Année	0,02		

Notes : RCA = Rapport de cotes ajusté; IC = Intervalle de confiance; les RCA où l'IC supérieur et inférieur incluent 1,00 ne sont pas significatifs à $p < 0,05$; 1. L'âge a été normalisé (moyenne = 0, écart-type = 1); les rapports de cotes reflètent une augmentation d'un écart type de l'âge; 2. D'autres groupes racialisés comprenaient ceux qui s'identifiaient comme des personnes asiatiques, biraciaux, d'un groupe racialisé autre que

Blanc, Autochtone, Noir, et ceux dont le groupe racialisé était inconnue; 3. Autres infractions violentes = infractions violentes autres que celles ayant causé la mort, 4. Les infractions ayant causé la mort comprennent les infractions ayant bel et bien causé la mort (par exemple, homicide, meurtre au second degré, décès par véhicule motorisé) et les tentatives de causer la mort (par exemple, tentative de meurtre, complot en vue de commettre un meurtre).

La relation entre la gravité des crimes et les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles est cohérente avec les recherches antérieures sur les déclarations de la victime (Dufour et coll., 2023; Erez et coll., 1997; Erez et Tontodonato, 1990; Lens et coll., 2013; Leverick et coll., 2007; Roberts et Manikis, 2013) et contraste avec les recherches antérieures sur les dossiers de libération conditionnelle dans le New Jersey (Caplan, 2010). Il est important de reconnaître que, bien que le type de crime et le type de peine (durée déterminée ou indéterminée) couvrent des aspects clés de la gravité de l'infraction, ils ne reflètent pas pleinement sa complexité. Une variation substantielle des préjudices et de la violence peut exister au sein d'une même catégorie d'infraction. Étant donné que la gravité du crime est l'un des rares facteurs démontrant une relation relativement cohérente avec la présentation de déclarations de la victime parmi toutes les déclarations de la victime et les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles, des recherches futures auraient tout intérêt à explorer des indicateurs supplémentaires ou plus nuancés de la gravité de l'infraction afin de mieux saisir cette relation.

Conclusion

Cette étude a abordé une lacune importante concernant la prévalence des déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles et les facteurs associés dans les décisions de libération conditionnelle. Voici trois des conclusions clés de l'étude :

1. Les déclarations de la victime dans les décisions de libération conditionnelle ne sont présentes que dans une minorité des examens de la CLCC.
2. La gravité du crime était le facteur le plus fort pour prédire la présence d'une déclaration de la victime dans le contexte de la libération conditionnelle dans les dossiers,
3. Les victimes qui soumettent une déclaration de la victime sont plus susceptibles de soumettre une déclaration de la victime dans le contexte des décisions des libérations conditionnelles.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour continuer d'accroître les connaissances dans ce domaine :

1. Améliorer la collecte de données et la disponibilité des données sur les victimes peut soutenir les efforts de recherche futurs pour continuer à accroître les connaissances dans ce domaine peu étudié. Augmenter la portée des renseignements démographiques est un domaine à améliorer. Bien que l'étude actuelle ait examiné les caractéristiques démographiques des délinquants, celles des victimes n'ont pas pu être incluses, car peu de victimes enregistrées fournissent ces renseignements.

2. D'autres améliorations pourraient comprendre la distinction entre les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles qui sont mises à jour et ceux qui sont soumises par de nouvelles victimes. Cela permettrait d'examiner le nombre de déclarations de la victime uniques dans le contexte des libérations conditionnelles et les schémas de soumissions tout au long du processus de libération conditionnelle.
3. Enfin, faire la distinction entre les déclarations de la victime utilisées comme déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles au lieu de soumettre des nouvelles déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles permettrait à la recherche d'examiner les facteurs qui influencent le choix des victimes de rédiger une déclaration dans le contexte des libérations conditionnelles plutôt que d'utiliser leur déclaration de la victime. Si l'on améliore la qualité et la couverture des données recueillies, les études futures seront mieux placées pour évaluer les tendances, relever les écarts et évaluer comment les déclarations de la victime dans le contexte des libérations conditionnelles sont utilisées au fil du temps.

Références

Centre canadien de statistiques juridique, s.d. Enquête intégrée des tribunaux de juridiction criminelle (EITJC), 2016–2022 : Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Alberta et Territoires du Nord-Ouest (Données non publiées).

« La Charte canadienne des droits des victimes (CCDV) », Aperçu du gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/bureau-ombudsman-federal-victimes-actes-criminels/ccdv-cvbr.html>

Caplan, J. M., 2010. « Parole release decisions: Impact of victim input on a representative sample of inmates », *Journal of Criminal Justice*, 38:3, p. 291-300. (en anglais uniquement)

Clark, H. J., 2023. *Expériences des victimes avec les services aux victimes et le processus de libération conditionnelle : résultats de l'Enquête sur les victimes de 2022*. Rapport inédit. Commission des libérations conditionnelles du Canada, Ottawa.

Cotter, A. 2021. « La victimisation criminelle au Canada », *Juristat*. Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm> (Consulté le 23 novembre 2023)

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. 1992, ch. 20. Gouvernement du Canada. Disponible à : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-44.6/>

Dufour, G. K., Ternes, M., et V. Stinson, 2023. « The relationship between victim impact statements and judicial decision making: An archival analysis of sentencing outcomes », *Law and Human Behavior*. 47:4, p. 484-498. (en anglais uniquement)

Erez, E., Roeger, L. et F. Morgan, 1997. « Victim harm, impact statements and victim satisfaction with justice: An Australian experience », *International review of Victimology*, 5:1, p. 37-60. (en anglais uniquement)

- Erez, E. et P. Tontodonato, 1990. « The effect of victim participation in sentencing on sentence outcome », *Criminology*, 28:3, p. 451-474. (en anglais uniquement)
- Lens, K. M., Pemberton, A., Brans, K., Braeken, J., Bogaerts, S. et E. Lahlah, 2015. « Delivering a Victim Impact Statement: Emotionally effective or counter-productive? », *European Journal of Criminology*, 12:1, p. 17-34. (en anglais uniquement)
- Lens, K. M., Pemberton, A. et S. Bogaerts, 2013. « Heterogeneity in victim participation: A new perspective on delivering a victim impact statement », *European Journal of Criminology*, 10:4, p. 479-495. (en anglais uniquement)
- Leverick, F., Chalmers, J. P. et P.R. Duff, 2007. *An evaluation of the pilot victim statement schemes in Scotland*. Scottish Executive. (en anglais uniquement)
- Mastrocinque, J. M., 2014. « Victim Personal Statements: An analysis of notification and utilization », *Criminology & Criminal Justice*, 14:2, p. 216-234. (en anglais uniquement)
- Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2017. « History of Victim Services at the Parole Board of Canada » Document interne, intranet de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2025. *Manuel des politiques décisionnelles à l'intention des commissaires* : Troisième édition.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/clcc-pbc/PS91-12-3-4-2025.pdf
- Roberts, J. V. et E. Erez, 2004. « Communication in sentencing: Exploring the expressive function of victim impact statements », *International Review of Victimology*, 10:3, p. 223–244.
<https://doi.org/10.1177/026975800401000302> (en anglais uniquement)
- Roberts, J. V. et M. Manikis, 2013. « Victim personal statements in England and Wales: Latest (and last) trends from the Witness and Victim Experience Survey », *Criminology & Criminal Justice*, 13:3, p. 245-261. (en anglais uniquement)

Catalogue des articles du Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels, numéros 1-18

JusteRecherche No. 14 2007		
Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Étude sur la déclaration de la victime dans les affaires d'agression sexuelle en Nouvelle-Écosse : aperçu des méthodes utilisées et observations préliminaires	Karen-Lee Miller	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p5.html
Les déclarations de victime lors de la détermination de la peine : expériences et perceptions des juges - Sondage réalisé dans trois administrations	Julian Roberts et Allen Edgar	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p6.html
Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine	Susan McDonald et Andrea Hogue	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p7.html
La professionnalisation des services aux victimes au Canada	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p8.html
Points saillants d'une étude préliminaire sur la classification d'affaires d'agression sexuelle comme affaires non fondées par la police	Tina Hattem	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p9.html
La victimisation criminelle dans les territoires du Nord Canadien : résultats de l'Enquête sociale générale de 2004	Jodi-Anne Brzozowski	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jr14/p10.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels No. 1 2008		
Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Déclarations des victimes : enseignements tirés et priorités pour l'avenir	Julian Roberts	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p1.html
Codes de déontologie pour les services aux victimes : bibliographie annotée	Aubrie McGibbon	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p2.html
Résumé d'études sur la suramende compensatoire fédérale au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest	Lisa Warrilow et Susan McDonald	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p3.html
Victimes et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) : un examen des questions	Charlotte Fraser	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p4.html

Étude d'observation du système judiciaire : une collaboration qui dépasse les attentes

Pearl Rimer et
Barbara McIntyre

http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p5.html

Les services aux victimes au Canada : résultats de l'Enquête sur les services aux victimes 2005-2006

Jodi-Anne Brzozowski

http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p6.html

Conférences sur la victimisation en 2008

http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic4/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 2 | 2009

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Victimisation, résilience et recherche de signification : aller de l'avant et gagner en force	James K. Hill	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p1.html
Notions de base sur le dédommagement	Susan McDonald	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p2.html
Dispositifs facilitant le témoignage des enfants victimes ou témoins	Melissa Northcott	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p3.html
Commémoration des victimes d'actes terroristes : un survol des écrits	Rina Egbo	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p4.html
La liberté provisoire et le bris de conditions dans les cas de violence conjugale : aperçu des méthodes utilisées et des enjeux méthodologiques	Nathalie Quann	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p5.html
Conférences sur la victimisation en 2009		http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr09_2-rd09_2/p6.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 3 | 2010

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Documenter la croissance des ressources pour les victimes/survivants d'actes de violence	Myrna Dawson	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p1.html
« Expliquez-moi! » Les victimes et le dédommagement	Susan McDonald	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p2.html
La victimisation autochtone au Canada : sommaire de la littérature	Katie Scrim	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p3.html
L'accès aux populations difficiles à joindre : l'échantillonnage en fonction des répondants	Sidikat Fashola	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p4.html
Les services aux victimes au Canada : résultats de l'Enquête sur les services aux victimes 2007-2008	Julie Sauvé	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p5.html
Conférences sur la victimisation en 2010		http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr3-rd3/p6.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 4 | 2011

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Sensibilisation des Canadiens aux problèmes vécus par les victimes d'actes criminels : une étude de référence	Susan McDonald et Katie Scrim	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p1.html
Violence familiale dans les régions rurales du Canada	Melissa Northcott	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p2.html
Victimisation et consommation d'alcool ou de drogues : perspectives issues de la pratique	Bill Morrison, Cynthia Doucet, Brenda Thomas, et Patricia Peterson	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p3.html
Comprendre les répercussions des crimes haineux sur les collectivités : une étude de cas	Sidikat Fashola	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p4.html
Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation dans les territoires : leçons apprises	Luke Pelot, Catherine Allan, Jodi-Anne Brzozowski et Patrick St-Cyr	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p5.html
Conférences sur la Victimisation en 2011		http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p6.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 5 | 2012

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Déclaration de la victime : Principes récemment énoncés par les cours d'appel	Marie Manikis et Julian V. Roberts	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p2.html
Criminalité liée à l'identité : Ce qu'elle est et les répercussions qu'elle a sur les victimes	Melissa Northcott	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p3.html
Le côté obscur de la technologie : Réflexions d'experts sur la meilleure façon de répondre aux besoins des victimes	Susan McDonald	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p4.html
Comprendre les expériences de victimisation des jeunes	Melissa Northcott	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p5.html
Les victimes devant la Cour pénale internationale : Un nouveau modèle de justice pénale ?	Frédéric Mégret	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p6.html
Conférences sur la victimisation en 2012		http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr5-rd5/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 6 | 2013

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Renforcement de notre capacité : les Centres d'appui aux enfants au Canada	Susan McDonald, Katie Scrim et Lara Rooney	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p2.html
Sondage mené auprès de survivants de violence sexuelle	Melissa Northcott	http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p3.html
Une image vaut-elle mille mots ? Les possibilités et les défis entourant l'utilisation de la cartographie réalisée à l'aide de SIG dans l'optique des victimes	Katie Scrim, et Clarinda Spijkerman	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p4.html
Interventions de la police dans les cas de mauvais traitements envers les aînés : Section contre la violence à l'égard des aînés du Service de police d'Ottawa	Lisa Ha	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p5.html
Aperçu comparatif des droits des victimes, des mécanismes d'exécution et des mesures de réparation en Angleterre et au pays de Galles et dans le système judiciaire fédéral américain	Marie Manikis	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p6.html
Conférences sur la victimisation en 2013		https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 7 | 2014

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Un aperçu de la cyberintimidation	Lisa Ha	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p2.html
L'utilisation de la technologie pour venir en aide aux victimes	Melissa Lindsay	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p3.html
L'utilisation des chiens de soutien pour aider les victimes d'actes criminels	Susan McDonald et Lara Rooney	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p4.html
Les dossiers de tiers : jurisprudence de 2003 à 2010	Susan McDonald, Siavosh Pashang et Anna Ndegwa	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p5.html
Le coût humain de la conduite avec facultés affaiblies au Canada	André Solecki et Katie Scrim	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p6.html
Conférences sur la victimisation en 2014		https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr7-rd7/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 8 | 2015

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
L'utilisation de la télévision en circuit fermé : les expériences d'enfants et d'adolescents témoins dans la région de l'Ouest de l'Ontario	Pamela Hurley	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p1.html
La divulgation de l'identité des jeunes victimes dans les médias au Canada : une revue des médias	Lisa Ha et Anna Ndegwa	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p2.html
L'exclusion du public et la nomination d'un avocat : des outils pour aider les victimes témoins dans le Nord du Canada	Susan McDonald et Lisa Ha	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p3.html
Les déclarations de la victime selon une étude sur le traitement judiciaire des affaires criminelles menée auprès de plusieurs tribunaux	Melissa Lindsay	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p4.html
Services spécialisés d'aide aux victimes à l'intention des familles de femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu de la portée, de l'influence et des résultats de ces services	Katie Scrim et Naomi Giff-MacKinnon	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p5.html

Conférences sur la victimisation en 2015

<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr8-rd8/p6.html>

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 9 | 2016

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Approches tenant compte des traumatismes et de la violence pour le soutien des victimes de violence : dimensions stratégiques et pratiques	Pamela Ponic, Colleen Varcoe et Tania Smutylo	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p2.html
Le droit à l'information	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p3.html
Utilisation d'un système de télévision en circuit fermé : L'expérience des procureurs de la Couronne et des intervenants des services d'aide aux victimes dans la région de l'ouest de l'Ontario	Shanna Hickey	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p4.html
Les clients vulnérables et l'importance d'une planification collaborative du traitement	James K. Hill	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p5.html

Conférences sur la victimisation en 2016

<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr9-rd9/p6.html>

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 10 | 2017

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Détermination de la peine dans les affaires de violence conjugale au Canada : le sous-alinéa 718.2a)(ii) a-t-il fait une différence ?	Isabel Grant	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr10-rd10/p2.html
Le jugement des victimes : des options réparatrices pour les victimes de violence sexuelle	Jo-Anne Wemmers	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr10-rd10/p3.html
Stratégie d'évaluation des répercussions de la Charte canadienne des droits des victimes - Occasions de mieux exploiter les fonds de données	Melanie Kowalski	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr10-rd10/p4.html
Femmes et filles autochtones disparues et assassinées : L'importance de la recherche collaborative pour affronter une crise nationale complexe	Marsha Axford	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr10-rd10/p5.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels No. 11 2018		
Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Aider les victimes à s'exprimer : Dispositifs d'aide au témoignage dans le cadre de procédures pénales	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p2.html
Du traumatisme à l'enthousiasme : aider les bénévoles offrant de l'aide aux victimes à cultiver la satisfaction de compassion en situation de crise	Alisha M. Shivji et Dawn L. McBride	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p3.html
Comprendre l'évolution et l'incidence des centres d'appui aux enfants (CAE) au Canada	Cynthia Loudon et Kari Glynnes Elliott	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p4.html
La justice réparatrice : le vécu des victimes et des survivants	Jane Evans, Susan McDonald et Richard Gill	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p5.html
Dossiers de tiers : Analyse de la jurisprudence de 2011 à 2017	Carly Jacuk et Hassan Rasmi Hassan	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p6.html
Conférences sur la victimisation en 2018		https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr11-rd11/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 12 | 2019

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Faits récents en matière de participation de la victime et de la collectivité à la justice pénale	Marie Manikis	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr12-rd12/p2.html
Sondage auprès des professionnels de la justice pénale de 2018 : pleins feux sur la justice réparatrice	Natacha Bourgon	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr12-rd12/p3.html
Accès à la justice pour les victimes d'actes criminels	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr12-rd12/p4.html
Échange de connaissances sur les dispositifs d'aide au témoignage : réussites, difficultés et recommandations	Shanna Hickey et Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr12-rd12/p5.html
Victim-related conferences in 2019		https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/victim/rd12-rr12/p7.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 13 | 2020

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
La recherche sur les victimes : les leçons du passé (partie I)	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p2.html
La recherche sur les victimes : les leçons du passé (partie II)	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p3.html
Parler à de jeunes victimes et témoins à propos des abus et des mauvais traitements récurrents	Sonja Brubacher, Deborah Connolly, Martine Powell et Heather Price	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p4.html
Le vécu de victimes d'actes criminels dans le processus de la justice réparatrice : un projet d'écoute	Lisa Ha	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p5.html
Élaboration d'un outil de détection et d'intervention en cas de violence familiale	Bianca Stumpf, Jenny Larkin, et Cherami Wichmann	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13-rd13/p6.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 14 | 2021

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Violence et agressions enfants parents : Une introduction	Shanna Hickey et Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14-rd14/p1.html
La justice réparatrice et la violence fondée sur le sexe : un survol de la littérature	Jane Evans	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14-rd14/p2.html
La justice réparatrice et la violence fondée sur le sexe : repenser le dialogue en Colombie-Britannique	Ending Violence Association of BC et Just Outcomes	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14-rd14/p3.html
Survivants masculins de violence conjugale : Un résumé	Cherami Wichmann	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14-rd14/p4.html
Dédommagement : mise à jour sur la jurisprudence	Kanchan Dhanjal et Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14-rd14/p5.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 15 | 2022

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Programme canin « Pawsitive Directions » : Le point sur l'utilisation des chiens pour soutenir les victimes d'actes criminels	Susan McDonald et Naythan Poulin	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr15-rd15/p1.html
COVID-19, services aux victimes et bien être	Benjamin S. Roebuck et collègues	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr15-rd15/p2.html
Examen du Programme de counseling en cas d'exploitation d'enfants sur Internet (EEI) en Ontario	Jennifer Martin, Andrea Slane, Shannon Brown et Kate Hann	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr15-rd15/p3.html
Déclarations lors de la détermination de la peine : Faits nouveaux depuis l'adoption de la Charte des droits des victimes	Marie Manikis	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr15-rd15/p4.html
Dédommagement : Mise à jour sur les chiffres	Susan McDonald et Naythan Poulin	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr15-rd15/p5.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 16 | 2023

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Les crimes haineux au Canada	Anna Ndegwa et Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr16-rd16/p1.html
Aperçu des travaux de recherche du ministère de la Justice Canada portant sur la maltraitance envers les personnes âgées	Natacha Bourgon	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr16-rd16/p2.html
Soutenir les victimes d'actes criminels à participer à la justice réparatrice	Nadine Badets	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr16-rd16/p3.html
Que savent les Canadiens au sujet de la <i>Charte canadienne des droits des victimes</i>?	Fatima Fayyaz et Nadine Badets	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr16-rd16/p4.html
Comprendre la façon dont les peines de deux ans ou plus en détention sont calculées	Le Bureau national pour les victimes d'actes criminels	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr16-rd16/p5.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 17 | 2024

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
La justice réparatrice axée sur la victime : Conception et mise en œuvre des programmes	Patricia Hughes	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr17-rd17/p2.html
L'accès à la justice pour les personnes victimes et survivantes d'agressions sexuelles et de violence entre partenaires intimes	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr17-rd17/p3.html
Survol du contrôle coercitif et du droit pénal	Lisa Ha	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr17-rd17/p4.html
Un portrait des centres d'appui aux enfants et des centres d'appui aux enfants et aux jeunes du Canada en 2021-2022	Bianca Stumpf	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr17-rd17/p5.html

Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels | No. 18 | 2025

Articles	Auteur(e)(s)	Lien
Les droits de la victime au Canada au XXI^e siècle	Alan N. Young et Kanchan Dhanjal	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a1.html
La Stratégie fédérale d'aide aux victimes : Réflexions d'un chercheur en politiques sur deux décennies	Susan McDonald	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a2.html
Un aperçu rétrospectif des progrès des données sur les victimes d'actes criminels au Canada	Kathy AuCoin	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a3.html
Les enfants témoins dans le système de justice pénale du Canada : Progrès, défis et rôle de la recherche	Nicholas Bala	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a4.html
Vingt-cinq ans de la recherche sur les victimes au Canada	Jo-Anne Wemmers	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a5.html
Le riche apport de la recherche québécoise dans le champ de la victimologie	Arlène Gaudreault	https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr18-rd18/a6.html